



Assemblée générale

Cinquantième session

17^e séance plénière

Mardi 3 octobre 1995, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

*En l'absence du Président, M. Peerthum (Maurice),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne d'abord la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, S. E. M. Ruhakana Rugunda.

M. Rugunda (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, au nom de la délégation de l'Ouganda, de transmettre nos chaleureuses salutations à M. Diogo Freitas do Amaral à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Son élection honore son pays, le Portugal, avec lequel l'Ouganda entretient des relations très cordiales. Nous sommes convaincus que M. Freitas do Amaral dirigera avec succès les travaux de l'Assemblée.

Qu'il me soit permis également de rendre hommage de façon particulière à S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour la compétence avec laquelle il a présidé les travaux de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je présente mes salutations au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses efforts inlassables au service de notre organisation.

Il y a 50 ans, c'est après la fin de la seconde guerre mondiale, marquée par un nationalisme destructeur, une dépression économique et sociale et la dislocation sociale qui en a résulté que l'Organisation des Nations Unies fut créée. Elle fut fondée par des hommes et des femmes déterminés à épargner aux générations futures le fléau de la guerre. Ils créèrent les Nations Unies en tant qu'unique organisation universelle internationale devant être chargée de faire face aux problèmes mondiaux et de permettre à la communauté internationale de vivre en paix et dans la prospérité. La Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme ont constitué le fondement d'un nouveau système de droits et obligations pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Le nouvel ordre, fondé sur l'universalité et l'égalité souveraine, était destiné à regrouper toutes les nations, quelles que soient leur taille et leur force, pour la promotion du bien-être de tous les peuples. L'ONU a donc émergé, comme un signe d'espoir, des ruines et des douleurs de la seconde guerre mondiale. Cette vision demeure encore aujourd'hui d'actualité, et c'est pour cette raison que nous réaffirmons notre confiance dans l'Organisation et dans son mandat global.

Au cours des cinq décennies de l'existence des Nations Unies, le monde a connu des changements remarquables. La révolution en matière de communications et la globalisation de l'économie mondiale ont transformé le monde en village planétaire et ont accru l'interdépendance entre les nations. La guerre froide, qui a marqué l'ère de l'après-guerre, a pris fin avec l'immense changement positif intervenu dans les relations Est-Ouest. Plus de 100 États qui étaient des colonies en 1945 sont devenus indépendants. Il y a eu également la naissance d'une Afrique du Sud libre, non raciale et démocratique et l'élimination du système honni de l'apartheid.

Alors que la fin de la guerre froide a réduit la tension entre les grandes puissances et facilité le règlement d'un certain nombre de conflits régionaux, nous assistons à la prolifération de conflits à l'intérieur d'États. Ce sont là les nouveaux défis qui nécessitent des approches originales et soulignent la nécessité de l'existence de l'ONU.

Nous pensons que les Nations Unies doivent faire face à la question du développement socio-économique de façon concrète et décisive, condition d'une paix et d'une sécurité durables. L'ONU et la communauté internationale doivent renforcer leur détermination de faire disparaître la pauvreté et le dénuement. Ce spectre de la pauvreté et du dénuement est rampant en Afrique et dans les pays les moins développés. Il nous faut agir de façon collective et déterminée pour remédier à cette situation. La célébration du cinquantième anniversaire est une occasion propice de prendre cet engagement solennel.

Ce n'est pas une coïncidence si notre région, l'Afrique, qui est la moins développée du monde, est également la plus touchée par les dissensions et les conflits. En vue d'y mettre fin, il nous faut promouvoir une approche globale qui traite des causes profondes de ces conflits et qui consolide et garantisse une paix et une sécurité durables. À cet effet, nous devons d'abord renforcer notre capacité de prévoir et prévenir les conflits avant qu'ils n'aient lieu, par le biais de la diplomatie préventive. En second lieu, nous devons être préparés à réagir rapidement aux situations d'urgence. Et enfin, nous devons consolider la paix en mettant en place des programmes d'amélioration et de réhabilitation, ce pour créer les conditions économiques nécessaires à la paix et à la stabilité.

En outre, il devrait y avoir une reconnaissance plus appuyée du rôle des régions affectées dans la formulation de réponses appropriées. C'est pour cette raison que nous considérons la création du dispositif de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits comme

une initiative appropriée et propice. La décision de l'Organisation de l'unité africaine de doter ce dispositif d'un organe central a été également une mesure positive. Nous demandons à la communauté internationale d'apporter le soutien financier et technique requis pour compléter les efforts de l'Afrique en vue d'un fonctionnement adéquat de ces institutions.

Nous nous réjouissons du retour de la paix au Cameroun, en Haïti, au Mozambique et en Angola, et nous sommes encouragés par l'évolution positive des événements au Libéria, en Bosnie-Herzégovine et au Moyen-Orient. Nous félicitons le Gouvernement du Rwanda des mesures qu'il a prises pour rétablir la normalité et promouvoir la réconciliation nationale, et nous souhaitons que le Tribunal international pour le Rwanda devienne tout à fait opérationnel dans les meilleurs délais.

Nous pensons qu'il est possible de contenir la situation au Burundi et d'éviter que ne se reproduise le génocide perpétré au Rwanda l'année dernière. Nous restons préoccupés par la situation en Somalie et nous appelons à la réconciliation entre les parties au conflit.

En ce qui concerne le Sahara occidental, nous prions instamment toutes les parties de faire preuve des qualités nécessaires pour ouvrir la voie à une solution juste et durable. Pour consolider la paix et faire naître l'espoir dans toutes ces régions troublées du monde, la communauté internationale doit leur apporter tout l'appui nécessaire. Pour notre part, nous continuerons en Ouganda, dans toute la mesure de nos possibilités, de contribuer à la solution des conflits, à l'instauration et au maintien de la paix.

La menace posée par la prolifération des armes de destruction massive demeure, pour notre organisation, un sujet de vive préoccupation. Nous nous félicitons de la conclusion de la Conférence d'examen et de prorogation des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cela devrait renforcer le régime de non-prolifération.

Pour que toutes ces décisions soient concrétisées, elles doivent être complétées par l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Il est déplorable que, malgré la prorogation pour une durée indéfinie du TNP, certains pays aient continué à effectuer des essais nucléaires. Cette attitude va à l'encontre de l'esprit et de la lettre du principe de prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération.

Nous prenons acte des progrès accomplis à ce jour dans les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais et nous demandons instamment qu'il soit rapidement conclu. Nous nous félicitons des différentes initiatives régionales visant à établir des zones exemptes d'armes nucléaires, et nous sommes favorables à la création d'une telle zone en Afrique en tant que contribution aux efforts mondiaux de désarmement.

Sur les plans de sa politique intérieure et étrangère, l'Ouganda accorde une haute priorité au respect des droits de l'homme. Dans notre nouvelle constitution, nous avons ancré une Commission des droits de l'homme en tant que cadre institutionnel pour le développement et le respect de ces droits. Nous exprimons notre reconnaissance à tous les pays et à toutes les institutions qui nous ont appuyés dans notre action pour mettre au point et renforcer les capacités de contrôle et d'application de la loi en matière de droits de l'homme.

Nous venons d'achever un processus constitutionnel dont l'objectif est de consolider la règle du droit. La nouvelle Constitution a été adoptée le 22 septembre 1995 par une assemblée constituante démocratiquement élue, et elle doit être promulguée sous peu. La Constitution ouvre la voie à la tenue d'élections générales et présidentielles, prévues pour le début de l'année prochaine. Ainsi sera renforcée la capacité du peuple d'assurer sa propre gestion et son propre destin.

Le Gouvernement s'est efforcé de responsabiliser davantage notre peuple, notamment les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables. Dans le cadre du système de base du Conseil de la résistance, la population a été mobilisée et a reçu un modeste capital — *entandikwa* — en tant que contribution nationale destinée à créer des possibilités d'emplois productifs et générateurs de revenus afin de permettre aux familles de mieux gagner leur vie et, donc, d'améliorer les conditions d'existence de notre peuple.

Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire des Nations Unies, nous devrions réaffirmer notre attachement à la primauté du principe démocratique à tous les niveaux, y compris à celui des Nations Unies. C'est pourquoi l'Ouganda est en faveur de la restructuration du Conseil de sécurité afin de le rendre plus transparent et plus démocratique dans sa prise de décisions, et aussi plus représentatif de l'augmentation du nombre des Membres des Nations Unies.

Dans le même esprit, nous demandons instamment que les institutions de Bretton Woods tiennent compte des

problèmes, des préoccupations et aspirations des pays en développement dans l'élaboration des politiques et des programmes afin de répondre à leurs besoins socio-économiques.

Nombre de pays en développement continuent d'être en butte aux tendances inégales et inéquitables de l'économie globale. Ces tendances ont encore creusé le fossé entre pays riches et pays pauvres. La situation sociale et économique en Afrique est critique et continue de s'aggraver. Elle se caractérise par une infrastructure physique et institutionnelle faible, un sous-développement des ressources humaines, des épidémies et des maladies, le manque de logements convenables, la pauvreté et le dénuement. Tous ces facteurs fragilisent la paix et la stabilité, situation qui, à son tour, entrave la croissance et le développement.

En Ouganda, nous avons entrepris des réformes économiques et politiques audacieuses afin de créer un environnement favorable à la consolidation du progrès économique et social. Ces réformes se sont traduites par la recherche d'une stabilité macro-économique fondamentale et le renforcement de la démocratie et de la primauté du droit, et elles ont stimulé une croissance économique et un progrès social raisonnables. Malgré ces résultats encourageants, nos pays continuent de dépendre lourdement des exportations de produits de base pour lesquels ils n'obtiennent pas de justes prix sur les marchés internationaux. Il faut également noter un déclin constant des ressources nationales et extérieures destinées au développement. Cette situation est encore aggravée par le fait que la plupart de nos pays sont écrasés sous le poids d'une dette dont nous n'avons plus les moyens d'assurer le service.

Tous ces facteurs et d'autres ont contribué à marginaliser l'Afrique et n'ont pas permis au continent de tirer tout le parti souhaitable des tendances positives de mondialisation et de libéralisation du commerce mondial. Ces questions ont été passées en revue lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social, qui a également traité des thèmes du développement de l'Afrique et de l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et, ici même, aux Nations Unies, à propos de l'examen global à mi-parcours du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

Les deux réunions ont conclu que le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et le Programme global des Nations Unies pour les pays les moins avancés pour les années 90 Unies sont encore largement non exécutés. Nous devrions saisir l'occasion que

nous fournit le cinquantième anniversaire des Nations Unies pour décider de mesures concrètes qui donneraient espoir aux peuples de l'Afrique et aux pays les moins développés.

La stagnation et le déclin dans l'aide publique au développement (APD) sont troublants. Nous sommes également préoccupés par l'engagement incertain à l'égard du onzième réapprovisionnement du Fonds de l'Association internationale de développement. Nous demandons instamment à nos partenaires du développement de s'acquitter de leurs obligations convenues au plan international en ce qui concerne l'aide publique au développement. Cela serait une démonstration appropriée et tangible de solidarité avec l'Afrique et, en particulier, avec les pays les moins développés.

Notre dette extérieure et les obligations causées par le service de la dette ont atteint des niveaux insoutenables. Nous demandons donc qu'une initiative urgente et définitive en vue du développement soit prise pour tous les types de dettes. Elle pourrait inclure les mesures suivantes : premièrement, un renforcement des termes de Naples et une amélioration de leur accessibilité; et, deuxièmement, une initiative importante pour les dettes multilatérales, y compris un assouplissement des termes financiers des prêts du Fonds monétaire international (FMI), afin qu'ils soient comparables à ceux de l'AID. Ces initiatives pourraient être réalisées grâce à la vente de stocks d'or du FMI et à la création d'un mécanisme approprié d'allègement de la dette. Nous croyons que ces mesures permettront de débloquer des ressources indispensables, qui sont actuellement utilisées pour le service de la dette des activités de développement, y compris l'élimination de la pauvreté.

En ce moment le commerce de l'Afrique ne représente qu'un faible 2,4 % du commerce mondial de marchandises. Dans le contexte des accords issus des négociations d'Uruguay, on estime que le continent pourrait perdre presque 2,6 milliards de dollars des États-Unis par an pendant les premières années de la mise en oeuvre de l'accord. Par contraste, le commerce mondial sera accru de 500 milliards de dollars des États-Unis par an. Les préoccupations légitimes de l'Afrique et des pays les moins développés ont été identifiées, et des mesures spécifiques pour les traiter ont été recommandées à la fois par la décision ministérielle de Marrakech et par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Pour que l'Afrique profite de la libéralisation du commerce mondial, ces mesures, y compris le renforcement des capacités, la compensation, des dispositions permettant un meilleur accès au marché et une aide financière ayant pour objectif la

transformation institutionnelle et économique, doivent être appliquées pleinement et sans retard.

Pour faciliter le suivi et la mise en oeuvre des accords issus des négociations d'Uruguay, deux institutions sont importantes et doivent être renforcées et appuyées : la CNUCED, en tant qu'institution ayant une optique particulière pour ce qui est des questions de commerce et de développement, notamment celles qui concernent les pays en développement; et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), en raison de son rôle dans la promotion de l'industrialisation.

Nous prenons note des discussions en cours dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur un Agenda pour le développement. Nous espérons que ce processus produira des mesures et des engagements permettant de répondre aux problèmes particuliers des pays en développement. Nous espérons également qu'il permettra de forger un consensus sur le développement qui reconnaisse et mette en oeuvre les engagements et les programmes d'action déjà approuvés dans les séries de conférences des Nations Unies qui ont eu lieu depuis 1990.

L'Ouganda est préoccupé par le grave problème posé par la croissance et la prolifération rapides de la jacinthe d'eau dans le lac Victoria et d'autres lacs et rivières de la vallée du Nil. Cela nuit à l'équilibre écologique de nos eaux et aux moyens d'existence de nos populations, qui dépendent de la pêche pour leur survie. En outre, la jacinthe menace d'étrangler le barrage d'Owens Falls, notre seule source importante d'énergie hydroélectrique. Elle a perturbé notre système de transport par eau, qui est très important pour un pays sans littoral comme l'Ouganda. Nous lançons un appel urgent à la communauté internationale afin qu'elle nous aide à traiter le problème de la jacinthe d'eau.

Nous estimons que la coopération Sud-Sud est un aspect important du développement et de la coopération. Le partage et la mise en commun d'informations, de connaissances, de marchés et de ressources sont quelques-uns des moyens qui permettent aux pays en développement de promouvoir leur croissance et leur développement. À cette fin, nous participons activement à tous les arrangements de coopération dans notre sous-région, et nous appuyons l'établissement d'une communauté économique africaine. Nous croyons que la communauté internationale devrait appuyer ces arrangements et les institutions établies pour les promouvoir, telles que le Centre Sud.

Au cours des années, l'ONU a fourni un forum pour un dialogue approfondi sur toutes les questions. Grâce à une série de conférences mondiales, elle a contribué à forger un consensus international sur des problèmes mondiaux : des questions telles que l'environnement, la population, le statut des femmes, les droits de l'homme, le développement, et bien d'autres encore. Ses institutions spécialisées ont apporté une contribution précieuse dans leurs sphères d'activité respectives et ont fourni une assistance humanitaire et en matière de développement dans de nombreuses parties du monde. Ces dernières années, en dépit de limitations draconiennes en matière de personnel et de ressources, l'ONU a répondu à l'accroissement dramatique de la demande d'opérations de maintien de la paix et d'autres opérations d'urgence dans le monde entier. Ce sont là des succès louables qui devraient renforcer notre détermination et notre confiance et nous encourager à appuyer notre organisation.

Alors que nous sommes au crépuscule du XXe siècle et que nous approchons de l'aube du nouveau millénaire, nous devrions saisir l'occasion que nous donne le cinquantième anniversaire des Nations Unies pour renforcer l'Organisation. Nous devrions démontrer notre dévouement envers l'Organisation et les parties qui la constituent en lui fournissant les ressources nécessaires pour l'exécution de son immense mandat. Notre défi est de transmettre aux générations futures une ONU démocratique, transparente et plus efficace.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte, S. E. M. Amre Moussa.

M. Moussa (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : C'est pour moi un grand plaisir que d'exprimer nos félicitations à M. Diogo Freitas do Amaral et à son pays ami — le Portugal —, pour son élection à la présidence de cette session historique de l'Assemblée générale qui vient couronner 50 années d'efforts internationaux consacrés, sous la bannière des Nations Unies, au service de l'homme, des peuples et de toute l'humanité.

Je voudrais aussi exprimer notre profonde reconnaissance à S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour la sagesse avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-neuvième session, et pour les efforts inlassables qu'il a consacrés aux préparatifs de la célébration du cinquantième anniversaire.

Nous vivons à une époque où la carte des relations internationales est remaniée, en même temps qu'est revu l'équilibre des relations économiques et probablement aussi l'essence même du système social et culturel actuel. La mondialisation et la similitude des problèmes auxquels sont confrontées les sociétés contemporaines sont devenues la principale caractéristique du monde d'aujourd'hui. Aussi, la seule façon de régler ces questions et ces problèmes, est de promouvoir et de rationaliser la coopération internationale, puisque la majorité des problèmes auxquels nous sommes confrontés ne peuvent pas être réglés unilatéralement à une époque où la fluctuation des marchés financiers, les transactions des sociétés transnationales et l'impact des réseaux d'information et des communications par satellite transcendent les frontières nationales. Dans une situation aussi complexe, nous ne pouvons espérer régler tous ces problèmes autrement que par des mesures internationales et collectives prises dans l'intérêt de tout le genre humain. Et les Nations Unies peuvent jouer un rôle déterminant à cet égard en formulant les concepts modernes indispensables au règlement des problèmes à une époque aussi difficile que complexe.

La fin de la guerre froide a certes éliminé certains des énormes obstacles qui pendant de longues années ont déjoué les efforts de coopération internationale dans tous les domaines. Mais cela n'a pas été suffisant pour que s'instaure spontanément un nouvel ordre international reposant sur la légalité, la justice et la démocratie et qui soit capable de maintenir la paix et d'apporter la prospérité aux peuples. Pour cela une vision consensuelle de ce que doivent être la teneur et les règles d'un tel ordre international nouveau est nécessaire. Cela exige aussi que se dissipent les craintes chaque jour plus grandes qu'ont de nombreux pays devant la tendance aux politiques du double critère et à celles consistant à chercher un ennemi idéologique ou intellectuel pour le discréditer et en faire un objet de critiques, de mobilisation internationale et d'assujettissement.

Cela est manifeste dans l'attitude du Conseil de sécurité et dans ses hésitations face à certaines situations, probablement parce que la volonté politique nécessaire fait défaut ou parce que cette volonté politique devient l'otage d'attitudes conflictuelles. Mais encore une fois, cela est peut-être dû au fait que nous, en tant que communauté internationale, sommes toujours incapables de concevoir et de mettre en place un système de sécurité collective conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

J'aimerais rappeler à cet égard les tragédies du génocide ethnique perpétré contre le peuple de Bosnie-Herzégovine et insister sur la capacité, l'incapacité ou l'ambivalence dont il a été fait preuve face à ces crimes internationaux et sur l'impact négatif qu'elles ont eu sur la crédibilité de l'ordre mondial dont les Nations Unies restent une des pierres angulaires. Il nous faut procéder à une évaluation du système de sécurité collective et réfléchir à la façon dont nous pourrions l'améliorer. Nous devons aussi envisager parallèlement un système de sécurité économique et sociale, à la lumière des tendances mondiales à l'économie de marché, mais aussi à la lumière des résultats obtenus dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et des problèmes connexes du monde en développement, qui constitue la majorité écrasante de l'humanité.

Il est impossible de relever les défis de l'avenir en recourant aux méthodes du passé, d'autant que la notion de sécurité ne se limite plus aux territoires ou aux frontières nationales à une époque où la plupart des conflits armés se produisent à l'intérieur desdites frontières nationales et où l'absence de développement économique et social est devenue un grave problème universel. C'est ainsi que le défi auquel la communauté internationale — représentée par les Nations Unies — est aujourd'hui confrontée tient à la capacité de l'Organisation de forger un consensus international et démocratique pour répondre aux problèmes nouveaux et à la présence ou à l'absence de la volonté politique nécessaire de doter les Nations Unies des ressources qui leur sont indispensables pour pouvoir jouer leur rôle.

Les Nations Unies ont énormément contribué à la prise de conscience internationale de questions qui sont autant de jalons dans l'histoire du XXe siècle, comme par exemple la décolonisation, l'élimination de l'apartheid, le développement économique et social et les droits de l'homme. Ces principes sont devenus les bases mêmes du comportement international civilisé.

Cela dit, ce dont nous avons besoin à l'avenir, c'est d'un nouveau contrat social universel. J'ai lancé un appel à cet égard dans la déclaration que j'ai faite à la quarante-septième session de l'Assemblée générale en commentant l'Agenda pour la paix présenté par le Secrétaire général en 1992. La série de conférences internationales sur les enfants, l'environnement, les droits de l'homme, la population, le développement social et les femmes ont fourni à la communauté internationale tout un éventail de programmes d'action et d'idées susceptibles de servir de base à l'élaboration du contrat social universel que nous proposons

afin que nos efforts débouchent sur le développement, la sécurité et la paix.

Que les Nations Unies soient ou non en mesure de forger un tel consensus dépendra de leur capacité à remédier au manque de crédibilité dont elles souffrent depuis plusieurs années. Quelles que soient les réformes administratives ou la restructuration auxquelles on procédera, les Nations Unies ne pourront se montrer à la hauteur des exigences de l'ère nouvelle à moins qu'une telle réforme ne s'accompagne de la volonté politique d'appuyer l'ONU et de renforcer sa crédibilité et d'un processus de réforme conceptuelle inspiré par les buts et les principes de la Charte et qui vise la formulation d'un programme d'action moderne qui réponde aux défis, aux problèmes et aux réalités du monde contemporain.

Si nous voulons que les Nations Unies puissent orienter l'action internationale dans cette direction, elles doivent jouir d'une certaine stabilité financière. Cette stabilité est impossible à obtenir sans notre engagement collectif à payer en totalité nos contributions mises en recouvrement au budget de l'Organisation. L'Égypte espère que les États Membres saisiront l'occasion — véritablement historique — de la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation pour publier une déclaration dans laquelle tous les Membres — et plus particulièrement les États membres permanents du Conseil de sécurité — prendront l'engagement de régler toutes leurs contributions mises en recouvrement et tous leurs arriérés avant la fin de l'année, afin de souligner notre appui collectif et authentique à l'Organisation.

Au cours des 50 dernières années, l'Assemblée générale a accompli de grandes réalisations dans les domaines politique, économique, social et écologique. Elle a contribué à l'élaboration de principes du comportement international en matière de démocratie, de respect des droits de l'homme, ainsi qu'à la codification et à l'élaboration des principes du droit international. Toutefois, notre époque appelle à une reformulation des relations internationales, qui exigent de l'Assemblée qu'elle joue un rôle nouveau en s'attachant à promouvoir notre capacité collective en matière de sécurité, de développement et de coopération internationale.

Les initiatives du Secrétaire général ont elles aussi contribué à susciter un débat sur des questions brûlantes, telles la diplomatie préventive, la consolidation de la paix et la coordination entre les Nations Unies, les autres organisations internationales et les instances régionales. Ces discussions ont révélé une tendance internationale croissante — surtout parmi les pays en développement — à accorder

de plus en plus d'importance, à ces questions, soulignant ainsi la nécessité de promouvoir le rôle central de l'Assemblée générale pour rallier le consensus international sur ces questions importantes entre autres.

La tendance générale visant à renforcer et à réformer l'Organisation des Nations Unies a centré l'attention sur le rôle et la performance du Conseil de sécurité. Il était donc tout naturel que l'Assemblée générale concentre ses discussions sur les règles et procédures que le Conseil de sécurité doit suivre, surtout dans les domaines qui doivent être examinés à la lumière des derniers événements dans les affaires internationales.

Tout examen en profondeur du rôle du Conseil à la lumière de ces événements mettrait en relief le fait que beaucoup de questions de fond et de procédure liées aux travaux du Conseil doivent être réexaminées, soit par le Conseil lui-même, soit, à défaut, par l'Assemblée générale. Depuis la fin de la guerre froide, les réalisations du Conseil ont eu tendance à se caractériser par certains éléments, parmi lesquels ressort l'inefficacité de certaines de ses résolutions, qui se prêtent à différentes interprétations et par la tendance de certaines d'entre elles à viser des objectifs politiques dont l'objectivité est souvent discutable. Tous ces aspects ont indubitablement un effet sur la crédibilité et l'efficacité du Conseil.

Les consultations en cours sur l'amélioration des méthodes et des procédures relatives à l'imposition et à levée de sanctions, soulignent la préoccupation des États Membres quant à la manière dont le sujet est traité. En fait, dans ces cas, il devrait y avoir un niveau minimum de garanties, grâce à l'application d'un ensemble de règles et procédures uniformes convenues, afin que l'imposition et la levée des sanctions se produisent de façon à atteindre un équilibre entre, d'une part, les intérêts de la communauté internationale et, d'autre part, l'étendue des souffrances humaines endurées par les populations contre lesquelles ces sanctions sont imposées.

Quant à la question de la réforme du Conseil de sécurité proprement dite, l'attention s'est portée sur un certain nombre de questions telles que la modification des pratiques et des procédures du Conseil, l'amélioration de son efficacité et la nécessité, pour le Conseil, de faire preuve d'une plus grande transparence dans ses travaux.

L'Égypte est consciente du fait qu'il existe un consensus d'opinion selon lequel il est nécessaire d'augmenter la composition du Conseil afin de faire participer plus largement la communauté internationale aux grandes responsabi-

lités qui incombent à l'Organisation et, ainsi, de promouvoir l'efficacité du Conseil. Nous sommes également conscients des lourdes responsabilités qui sont attachées à la qualité de membres du Conseil. Partant de là, et étant donné les contributions régionales et internationales de l'Égypte dans le cadre des affaires arabes, africaines et au Moyen-Orient, et dans d'autres domaines, de pair avec son appui constant aux activités de l'ONU, nous estimons que l'Égypte est bien placée dans les rangs des États qualifiés pour assumer la responsabilité de membre dans un Conseil de sécurité nouveau et élargi qui serait plus équitable et mieux équilibré dans sa représentation des différentes régions du monde.

Lorsque nous parlons d'élargir la composition du Conseil de sécurité, nous ne pensons pas à un accroissement du nombre des sièges permanents alloués aux pays développés aux dépens des pays en développement. Ce que nous envisageons, c'est de parvenir à l'équilibre nécessaire entre les pays développés et les pays en développement en ajoutant au Conseil un certain nombre de pays en développement capables d'assumer une telle responsabilité et d'avoir l'impact nécessaire aux niveaux régional et international pour que, de la sorte, le Conseil soit plus représentatif de la réalité internationale et, ainsi, devienne plus efficace lorsqu'il traite des questions internationales.

D'autre part, et d'un point de vue plus pratique, nous estimons que les idées avancées par l'Égypte et par d'autres pays concernant l'attribution d'un certain nombre de nouveaux sièges par roulement à un nombre d'États spécifiques donneraient à un plus grand nombre d'États l'occasion d'exercer les responsabilités de membres du Conseil. Nous pensons que cela pourrait renforcer le rôle du Conseil ainsi que sa crédibilité en tant qu'organe véritablement représentatif et l'enrichir par l'adjonction de pays membres qui jouent des rôles importants et effectifs dans leurs régions.

Je voudrais saisir cette occasion pour déclarer que l'Égypte se félicite des consultations que le Conseil de sécurité mène avec les pays qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix, et nous demandons au Conseil de respecter l'esprit des dispositions de l'Article 44 de la Charte pour que ces consultations deviennent institutionnelles afin qu'elle fasse partie intégrante du processus de prise de décisions concernant toute opération de maintien de la paix. Cela augmenterait les chances de succès de toutes ces opérations.

Je dois signaler ici le rôle vital que pourraient jouer les organisations et accords régionaux, conformément au

Chapitre VIII de la Charte, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en général et dans le domaine de la diplomatie préventive en particulier. À cet égard, je tiens à mentionner que l'Égypte a créé le Centre de formation du Caire pour le règlement des litiges et le maintien de la paix en Afrique, et que nous sommes certains que ce centre recevra l'aide nécessaire de la part du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des États possédant une expérience dans ce domaine.

La fondation de l'ONU a coïncidé avec le début, il y a 50 ans, d'un triste chapitre dans l'évolution de la question palestinienne, qui a déclenché le conflit arabo-israélien, avec toutes les guerres et les tragédies que ce conflit a entraînées. Maintenant, un demi-siècle plus tard, nous assistons au début d'un règlement d'ensemble de cette question et à des progrès vers une paix arabo-israélienne. L'ONU a laissé son empreinte sur les divers aspects de la question; certaines de ses résolutions antérieures ont été l'étincelle qui a déclenché les guerres arabo-israéliennes et certaines autres ont jeté les fondations d'un règlement pacifique. Citons, parmi ces dernières, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, la résolution 425 (1978) sur le Liban et les résolutions sur Al Qods, les réfugiés et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Il y a quelques jours, à Washington, nous avons été les témoins de la signature de l'accord sur la phase de transition par le Président palestinien, Yasser Arafat, et le Premier Ministre israélien, Yitzhak Rabin. C'est une réalisation historique dans le règlement du problème palestinien, car cet accord marque la deuxième phase de l'accord conclu entre les deux parties et il étend l'autorité palestinienne à la Rive occidentale. C'est un geste positif qui rapproche l'Autorité palestinienne d'un gouvernement de plein droit avec ses branches législative, exécutive et judiciaire, dans un cadre régional préliminaire.

Bien que cet accord ne soit qu'une étape et qu'il représente un équilibre délicat d'engagements entre l'entité naissante et Israël, il n'en constitue pas moins une mesure positive importante au niveau stratégique. En termes pratiques, il prépare le partage de la terre de Palestine entre Israël et l'entité palestinienne, qui devrait aboutir à la création de l'État palestinien sur tous les territoires de Gaza et de la Rive occidentale. Il importe de noter ici que le parlement palestinien qui doit être élu d'ici quelques mois, représentera aussi le peuple palestinien d'Al Qods.

L'Égypte avait sciemment choisi le rôle de pionnier dans la longue marche vers la paix au Moyen-Orient. Camp David et Taba ont constitué deux jalons extrêmement

importants sur la route de la paix, auxquels sont venus s'ajouter toute une série d'autres. Aujourd'hui nous allons fermement de l'avant. Nous sommes toutefois pleinement conscients des obstacles et des embûches qui s'élèvent encore sur la voie d'une paix d'ensemble, que ce soit dans le volet syrien ou libanais, qu'il faut relancer d'urgence, ou même le volet palestinien, où beaucoup dépend d'une application de bonne foi et immédiate de l'accord et de préparations sérieuses en vue des négociations israélo-palestiniennes sur le statut définitif. L'Égypte attend avec impatience le jour où, dans le proche avenir, ce nouveau Moyen-Orient auquel elle aspire se matérialisera.

Au nom de l'Égypte, j'ai, de cette même tribune, lors de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, invité les États et les peuples du Moyen-Orient à réfléchir à la forme de nos relations dans l'étape suivant le règlement. Je les ai invités à se joindre à nous pour définir l'élaboration et les fondations de nouvelles relations entre les pays de la région qui reposeraient fermement sur trois piliers : le règlement politique, le développement économique et social, et la sécurité régionale et le contrôle des armements.

Notre position sur ces questions repose sur notre conviction que la paix ne sera jamais permanente et ne prendra jamais racine sans une interaction équilibrée et constructive servant les intérêts communs de toutes les parties. J'ai parlé précédemment de l'évolution intervenue récemment dans le domaine du règlement politique. Je voudrais ajouter ici que le cadre de ce règlement reste précaire et qu'il convient d'exercer une grande prudence et une grande vigilance. Ce qu'il faut, avant tout, dans ce cas, c'est que toutes les parties s'abstiennent de prendre toute action unilatérale qui puisse empiéter sur les droits des autres parties ou affecter l'issue des négociations.

La réunion du Sommet économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, tenue à Casablanca en octobre 1994, a été un pas important pour la coopération économique régionale. Les participants à cette réunion se rappelleront que l'Égypte avait insisté sur le fait que la paix véritable est la paix qui règne entre les peuples et que la paix véritable est celle qui sert de fondation à la coopération économique. Alors que nous approchons du sommet d'Amman, qui doit avoir lieu vers la fin du mois d'octobre 1995, nous réitérons cette conviction et demandons que l'on fasse de véritables progrès sur les différents volets du processus de paix afin de réunir les conditions propices à la coopération dans la région.

L'Égypte estime que les questions de la maîtrise des armements et de la sécurité régionale détermineront la forme et l'ampleur de la coopération entre les pays de la région à l'avenir. L'Égypte est d'avis que la sécurité est un fondement essentiel de l'édifice de la paix au Moyen-Orient qui doit reposer carrément et fermement à égalité sur les droits et obligations de toutes les parties dans la région en ce qui concerne le désarmement. La sécurité égale doit être assurée avec un niveau minimal d'armement et garantie grâce à une définition claire des droits et intérêts communs et non grâce à l'acquisition d'armes de destruction massive.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons que soient prises les mesures concrètes suivantes.

Qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumette ses installations nucléaires au régime international de garanties et d'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Que des discussions soient effectivement engagées en vue de créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Enfin, que les pays de la région examinent les accords internationaux pertinents sur le désarmement en vue d'harmoniser leurs positions et leurs engagements vis-à-vis de ces accords.

Je saisis cette occasion pour lancer un appel aux membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont adopté la résolution relative au Moyen-Orient à la Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, pour qu'ils prennent des mesures concrètes afin d'assurer que tous les États de la région adhèrent au Traité et entreprennent la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient conformément à l'initiative de l'Égypte qui, depuis plus de 15 ans, bénéficie du consensus de toutes les parties intéressées.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, j'examinerai maintenant la situation des pays qui sont les voisins immédiats de l'Égypte. Je commencerai par adresser des salutations fraternelles au peuple frère du Soudan, pays situé au sud de la vallée du Nil, et lui dire qu'en définitive, seuls le bon et le vrai triompheront et que les choses retourneront inévitablement à la normale dans un Soudan libéré de la politique du terrorisme et du trafic, sous le couvert de la religion. Les liens historiques d'amitié qui se sont formés au fil des ans entre nos deux peuples continueront de se renforcer tout comme le Nil éternel continuera de couler.

L'Égypte, dont la position reste inébranlable, réaffirme sans équivoque son appui à l'unité et à l'intégrité territoriale du Soudan à l'intérieur de ses frontières politiques.

À l'ouest de l'Égypte, nous pouvons dire que la Libye a maintenant la ferme volonté politique de mettre fin à la crise de Lockerbie conformément aux décisions de la légalité internationale, en acceptant que les accusés soient traduits en justice et d'oeuvrer en vue de parvenir à des solutions pratiques dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En examinant objectivement le problème, nous voyons qu'il importe, dans l'intérêt de la justice même et de l'équité pour les familles des victimes, d'accélérer le processus d'instruction de ceux qui sont accusés d'avoir commis ce crime international.

Par ailleurs, la stabilité du Moyen-Orient exige la réalisation de la sécurité et de la stabilité du Golfe. En Iraq, le peuple continue d'endurer de grandes souffrances et vit dans des conditions extrêmement cruelles. Même son pays est menacé de partition, ce que nous n'accepterons ni n'admettrons jamais. Nous attendons avec espoir le jour où, dans un proche avenir, les souffrances du peuple iraquien prendront fin et où l'Iraq exercera à nouveau ses droits et obligations en tant que membre responsable de la famille arabe et de la communauté internationale.

Étant donné que le Gouvernement iraquien reconnaît désormais la souveraineté du Koweït et ses frontières internationales, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, nous espérons que la solution du problème des prisonniers de guerre et des détenus, compte tenu du fait que l'Iraq a respecté les résolutions du Conseil de sécurité sur les armes de destruction massive, sera la première mesure importante vers l'allègement des sanctions imposées à l'Iraq, comme cela est stipulé dans la résolution 687 (1991). Nous espérons également que cela amènera le Conseil à prendre des mesures pratiques en vue de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément au paragraphe 14 de ladite résolution, seul paragraphe de la résolution qui reste inappliqué.

De l'autre côté du Golfe, nous invitons l'Iran, avec lequel le monde arabe entretient des liens bien connus nonobstant l'existence de divergences qui sont également bien connues, à rechercher une solution au problème des îles arabes du Golfe, à savoir Abou Moussa, Grande Tumb et Petite Tumb, et à respecter la souveraineté des Émirats arabes unis. Cela contribuera sans doute à la stabilité dans cette partie du Moyen-Orient, et favorisera des relations normales entre les pays arabes et l'Iran.

Je voudrais dire franchement que nous trouvons de plus en plus difficile de promouvoir l'appui moral à l'ONU en raison d'un sentiment général de frustration à propos de ce qui se passe dans le monde. Comment ne pas éprouver ce sentiment de frustration devant les destructions, les tueries et les crimes de guerre qui se commettaient en Bosnie-Herzégovine tandis que la communauté internationale, irrésolue et manquant à son devoir de façon injustifiée, se désintéressait de la question. Cela, bien entendu, a suscité de nombreuses interrogations au sujet du système du double critère, qui est devenu l'une des principales caractéristiques du prétendu nouvel ordre international, qui perd ainsi sa crédibilité avant même de prendre spécifiquement forme.

Le fait d'avoir permis la chute des «zones de sécurité» déclarées par l'ONU a ébranlé l'ordre international et suscité des doutes en ce qui concerne l'efficacité du système de maintien de la paix. La détérioration constante de la situation en Bosnie a amené les pays islamiques à prendre la décision de rejeter l'applicabilité de l'embargo sur les armes en Bosnie, car il est contraire au droit de légitime défense consacré dans la Charte des Nations Unies, lorsque la situation l'exige.

Cependant, nous nous félicitons des efforts de paix en cours en vue de mettre un terme au conflit sanglant en Bosnie-Herzégovine, à condition que ces efforts n'aboutissent ni au partage ni à la fragmentation de la Bosnie et que le plan de paix s'avère honnête dans ses formulations et dans ses objectifs. Nous nous félicitons également du fait que les parties sont parvenues à une déclaration de principes sur un règlement régional et espérons que les négociations en cours déboucheront sur une solution globale, juste et viable qui respecte la légalité et contribue à la stabilité de la région.

Nous appuyons systématiquement les droits du peuple de Bosnie-Herzégovine et sa juste cause et, en conséquence, acceptons ce que son gouvernement estimera acceptable, surtout que le monde entier peut témoigner que le Président Alija Izetbegovic a fait preuve d'une souplesse admirable et a répondu positivement à la légalité internationale au cours de toutes les étapes de la crise. En même temps, nous attirons l'attention sur le fait que le processus de négociation ne doit pas méconnaître les principes fondamentaux de l'ONU pour traiter cette question. En particulier, nous soulignons ici les principes suivants.

Premièrement : Toute tentative de traiter sur un pied d'égalité l'agresseur et la victime est inacceptable. Il ne faut pas exercer de pressions sur la partie faible sous prétexte de trouver des solutions viables.

Deuxièmement : La carte territoriale de la Bosnie-Herzégovine ne doit pas être retracée de façon à consacrer les résultats de l'expansionnisme agressif et du nettoyage ethnique.

Troisièmement : Avant de reconnaître aux Serbes de Bosnie une entité à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale doit examiner soigneusement le déséquilibre politique, militaire et institutionnel entre les parties. Des garanties internationales doivent accompagner tout règlement éventuel. D'où il ressort qu'il importe de doter le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine des moyens de défense nécessaires qui lui permettent d'exercer son droit légitime de légitime défense conformément à la Charte, de sorte que cet État Membre des Nations Unies ne puisse continuer d'être sujet à la destruction ou à la fragmentation au cas où les Serbes ne tiendraient pas leur engagement de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie.

Quatrièmement : Les mesures de sécurité collective doivent être appliquées, si besoin est, pour appuyer le processus de négociation tant que le plan d'un règlement régional n'est pas mis en oeuvre.

Cinquièmement : Les criminels de guerre doivent être punis pour les crimes qu'ils ont commis. À défaut de quoi, il serait grotesque de parler de défense des droits de l'homme dans le monde entier et de s'attendre à ce que cela soit pris au sérieux.

Alors que nous parlons de la situation en Bosnie-Herzégovine, je dois saluer les efforts de la Force de protection des Nations Unies, en particulier les fils de mon pays, qui s'acquittent courageusement de leur devoir dans des conditions très difficiles. De même, je voudrais souligner la nécessité pour les forces des Nations Unies de continuer à exécuter leur mandat jusqu'à ce que l'armée du Gouvernement bosniaque puisse assumer la défense de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté de la Bosnie.

Le fait que le Conseil économique et social ait consacré le segment de haut niveau de sa dernière session de fond à l'examen des problèmes de développement en Afrique atteste que l'Organisation des Nations Unies a conscience des sérieux défis posés au développement économique et social sur le continent. Il est essentiel d'intensifier les efforts internationaux visant à restructurer les économies des pays africains, à diversifier leurs exportations et à renforcer l'intégration régionale entre les pays d'Afrique, particulièrement du fait que l'accord d'Abuja,

créant la Communauté économique africaine, est maintenant entré en vigueur.

Consciente de la gravité et de l'urgence de ces défis, et de la nécessité d'y faire face, l'Égypte a lancé un appel à une session ministérielle extraordinaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Cette réunion s'est tenue en mars 1995 et a adopté le Plan d'action du Caire pour le développement économique et social en Afrique.

Un examen même rapide de la situation globale en Afrique fait ressortir le besoin urgent d'un climat de paix et de stabilité. Il est donc indispensable que les Nations Unies augmentent leur contribution afin de créer un tel climat, en coordination et coopération avec l'Organisation de l'unité africaine. De là l'importance des efforts déployés par les pays africains pour soutenir et développer les mécanismes de l'OUA de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique. De tels efforts nécessitent le soutien financier et technique des Nations Unies et de la communauté internationale.

Alors même que je parle, la tension persiste dans de nombreuses régions de l'Afrique. En particulier, le Rwanda et le Burundi, partenaires fraternels de l'Égypte dans cette grande ressource qu'est le Nil, continuent de connaître une situation qui met en danger la stabilité et la sécurité d'une large partie de l'Afrique. Cela appelle des solutions qui permettraient à chacun de coexister dans une société basée sur la justice et l'égalité. L'Égypte pense que la conférence régionale proposée aux pays de la région des Grands Lacs doit élaborer des politiques régionales visant à trouver des solutions aux problèmes des pays de la région, à partir d'une perspective globale qui tiendrait compte de la condition des réfugiés, des conflits ethniques et d'autres questions. Bien qu'il incombe en premier aux pays de la région de trouver des solutions à ces problèmes, et de manifester un esprit de tolérance et de modération s'ils veulent réaliser la réconciliation nationale et la paix sociale, il appartient néanmoins à l'Organisation des Nations Unies de soutenir les efforts déployés dans ce sens, en accord avec l'engagement souvent répété du Secrétaire général de l'Organisation affirmant que les Nations Unies doivent prêter une attention égale aux problèmes de toutes les régions du monde.

En Somalie, l'Égypte espère que toutes les parties adhéreront aux valeurs africaines et entendront la voix de la logique et de la raison afin de sortir le peuple somalien de sa cruelle situation.

Un tel examen des points de tension et de crise en Afrique ne doit pas faire oublier l'importance des évolutions

positives intervenues en Afrique au cours des deux dernières années, notamment en Afrique du Sud, au Mozambique, en Angola et, plus récemment, au Libéria. Il s'agit de réalisations importantes rendues possibles par de bonnes intentions et grâce au rôle efficace joué par les Nations Unies et par l'OUA. Nous espérons fermement que toutes les parties, particulièrement en Angola et au Libéria, demeureront attachées aux accords visant à restaurer la paix et une vie normale dans ces deux pays frères.

J'en viens maintenant à l'économie mondiale. À cet égard, qu'il me soit permis de déclarer que la solidarité de la communauté internationale — par le biais de la création d'un environnement économique favorable et la fourniture d'une assistance secourable — est un élément très important, croyons-nous, dans le domaine du développement, même si la responsabilité de la réalisation effective du développement et de l'amélioration des performances économiques est principalement du ressort des États concernés.

Au plan économique international, la marginalisation croissante du rôle des pays en développement dans un monde à l'interdépendance sans cesse accrue pourrait affecter de manière adverse la stabilité. Nous nous réjouissons vivement des idées exposées par le Secrétaire général dans son Agenda pour le développement et espérons que les délibérations de l'Assemblée générale sur l'Agenda contribueront à corriger les sérieux déséquilibres actuels.

Il est nécessaire, et c'est une priorité qui doit être abordée avec courage et créativité, de reformuler les politiques et les solutions au problème de la dette extérieure des pays en développement, afin de favoriser l'éclosion d'un climat d'opportunité égale entre les peuples et les nations et d'utiliser le potentiel latent de nombreuses régions du monde et d'ouvrir ainsi la voie à un développement équilibré et complet, au seuil du XXIe siècle.

La libéralisation du commerce international est un élément essentiel de la croissance économique. Néanmoins, cette libéralisation, étant donné les déséquilibres structurels actuels et l'écart énorme et croissant entre les pays en développement et les pays développés, exige d'être rationalisée. Par ailleurs, les politiques sélectives adoptées par certains pays développés lors de la libéralisation de leurs échanges commerciaux et les politiques protectionnistes déguisées mises en place derrière un rideau de considérations sur l'environnement, les droits de l'homme ou autres, contredisent l'esprit et l'appel à la libéralisation du commerce international et conduisent à l'aggravation et au renforcement des déséquilibres actuels.

Nous nous réjouissons de l'ouverture des travaux de l'Organisation mondiale du commerce. Nous espérons que l'une de ses tâches les plus importantes à l'avenir sera de rectifier ces déséquilibres. Nous voudrions également souligner la nécessité pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de continuer à tenir son rôle de forum de négociations international qualifié pour édifier un consensus sur les questions liées aux échanges commerciaux et au développement, et de source très précieuse, pour les pays en développement, d'assistance technique et d'information sur l'économie mondiale.

Les changements intervenus dans l'arène économique internationale rendent nécessaire un examen global du rôle, des capacités et des structures des institutions de financement internationales, afin de permettre à ces institutions de répondre à ces changements et aux exigences d'un développement global et durable d'une manière qui refléterait l'esprit de démocratie et de réforme.

Indubitablement, le phénomène du terrorisme reste un sujet de grave préoccupation pour beaucoup de gens, qui sont excédés par les actes criminels visant à terroriser des sociétés entières et par l'exportation du terrorisme par des pays qui ont accepté de devenir des lieux d'asile pour l'extrémisme et une base pour les assassins et les criminels, accueillant les terroristes et leur fournissant refuge, protection et assistance.

À cet égard, je voudrais souligner que les événements ont démontré que le terrorisme n'est pas limité à une zone géographique spécifique, ou à une culture ou religion particulière. Il n'est donc pas raisonnable pour certains de prétendre que l'islam est synonyme d'extrémisme. Il serait également totalement injuste d'ignorer la différence fondamentale entre l'islam, religion de tolérance qui défend les valeurs humaines, et le terrorisme pratiqué par certains groupes fondamentalistes égarés prétendument religieux, qui s'écartent de l'islam.

Il nous appartient donc de mettre en oeuvre la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, que nous avons adoptée l'an dernier. Fermons la porte à ceux dont les mains sont tachées du sang de victimes innocentes et mettons au point un régime juridique sévère pour traduire en justice les terroristes et les juger pour les crimes odieux qu'ils commettent au détriment de la stabilité et de la sécurité internationales.

Pour conclure, je voudrais rendre hommage au rôle éminent du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et aux efforts sincères qu'il déploie en vue d'améliorer et de

revitaliser l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle puisse affronter les réalités de notre époque et répondre aux espoirs de paix, de sécurité, de développement, de justice et d'égalité de nos peuples. L'Égypte est fière de voir l'un de ses fils éminents à la barre des Nations Unies, à ce tournant important de leur histoire et au cours de cette période critique de l'histoire de l'humanité.

Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes encore loin d'atteindre les nobles buts et objectifs inscrits dans sa Charte. Il nous appartient au seuil d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, de soutenir les Nations Unies et de renforcer leurs capacités. C'est là une nécessité absolue si nous voulons regarder vers l'avenir avec confiance et espoir d'une vie meilleure pour tous.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire du Comité populaire général du Bureau du peuple pour les relations extérieures et la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne, S. E. M. Omar Mustafa Muntasser.

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : C'est pour moi un plaisir de féliciter M. Freitas do Amaral de son élection unanime à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale. En l'élisant à d'aussi nobles fonctions la communauté internationale lui rend hommage ainsi qu'à son pays. C'est aussi la consécration de sa compétence et de ses talents. Quant à son prédécesseur, M. Amara Essy, Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, qui a fait preuve d'un grand dévouement et d'une grande compétence, nous aimerions lui transmettre notre profonde reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés et pour l'efficacité dont il a fait preuve.

Je saisis également cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général de l'Organisation, M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de rehausser les Nations Unies et d'accroître leur efficacité. Dans son «Supplément à l'Agenda pour la paix», il a fait preuve une fois de plus de son esprit d'initiative en cherchant à mettre les Nations Unies à même de relever les défis que pose le monde hautement complexe d'aujourd'hui.

Cette session de l'Assemblée générale se réunit dans des circonstances très importantes. Dans quelques jours, nous commencerons à célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies dont

l'objectif à l'origine était de préserver l'humanité de la répétition des souffrances que deux guerres mondiales lui ont infligées. Cette occasion historique, qui marque la fin de l'après-guerre froide et de toutes ses ramifications, nous offre la possibilité, tout en la célébrant, de dresser le bilan. Les progrès réalisés par l'Organisation au cours des 50 dernières années, d'évaluer ses réalisations et de chercher les moyens qui lui permettraient de surmonter les facteurs négatifs qui dans le passé l'ont empêchée de réaliser ses objectifs. Ce faisant, nous devrions proposer des plans et des programmes d'action qui auraient pour but de revitaliser les Nations Unies et de leur permettre de faire face aux défis à venir et d'instaurer un monde meilleur, conforme aux principes de la Charte et aux valeurs et aspirations communes de toutes les nations.

L'année dernière, le monde a été témoin d'événements encourageants. Les efforts déployés pour promouvoir la coopération internationale, dans l'intérêt du développement économique et social, pour limiter la dégradation de l'environnement et pour combattre les phénomènes de la pauvreté, du terrorisme et des stupéfiants, se sont poursuivis. Le conflit au Mozambique a été réglé par des moyens pacifiques, et la paix en Amérique centrale a été consolidée. Tous ces événements et toutes ces tendances offrent des raisons d'espérer. Cependant il ne faut pas pour autant exulter. Les guerres civiles et les conflits régionaux continuent de faire rage et de saper la sécurité et la stabilité dans de nombreuses parties du monde. Le monde de l'après-guerre froide comporte de nombreux autres défis que je vais passer en revue. Auparavant, je demande toutefois à l'Assemblée de me permettre de soulever une autre question qui n'est guère éloignée de la situation internationale actuelle et de la façon dont les petits pays sont maintenant traités, en particulier lorsqu'ils adoptent des politiques et des positions indépendantes. J'entends par là la dispute entre mon pays et la France, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique au sujet de l'explosion du vol 103 de la Pan Am, et l'écrasement au sol de l'appareil français de l'UTA. Cette dispute n'aurait pas autant persisté si l'approche convenable avait été adoptée et si l'appel au dialogue et à la négociation avait été saisi en vue de régler cette dispute.

Pendant plusieurs années, et dans le secret le plus absolu, certains organes soi-disant indépendants ont enquêté sur ces deux incidents. Soudain, et sans preuve à l'appui, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique ont surpris le monde en déclarant que l'accident du vol Pan Am 103 était l'oeuvre de deux ressortissants libyens. En même temps, la France déclarait que des preuves circonstancielles indiquaient que plusieurs Libyens avaient participé à l'atta-

que contre le vol UTA 772. Même si leurs auteurs n'ont étayé ces allégations d'aucun document, témoignage ou fait concret, la Jamahiriya arabe libyenne, lorsqu'elle en a eu connaissance, a annoncé qu'elle était prête à coopérer pour découvrir les faits entourant ces deux affaires. J'estime inutile de rappeler les mesures que nous avons prises à cet égard, que j'ai énumérées au cours des deux sessions précédentes de cette Assemblée. De plus, nous avons informé tous les États Membres de nos positions et de nos initiatives à cet égard, dans des documents officiels qui leur ont été distribués. Cependant, j'aimerais rappeler brièvement que mon pays a condamné le terrorisme sous toutes ses formes, s'engageant à appliquer toute mesure que prendra la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme. Mon pays a d'ailleurs coopéré dans ce sens avec le Gouvernement britannique. Les responsables britanniques eux-mêmes se sont montrés satisfaits de la réponse de la Libye. Des contacts ont été établis et se poursuivent avec les autorités françaises afin de déterminer les circonstances entourant l'écrasement au sol de l'avion français. Mon pays n'a épargné aucun effort dans sa recherche de la ligne de conduite à suivre à l'égard des deux individus soupçonnés d'avoir été mêlés à l'accident de l'avion américain. Les autorités judiciaires libyennes ont commencé à interroger les deux suspects, mais elles ont dû suspendre leur enquête en raison du refus des autorités américaines et britanniques de fournir tout document dont elles disposent. Bien que la question du procès des deux suspects relève de la Convention de Montréal de 1971, qui confère à la Libye le droit de les passer en jugement, le refus de la Grande-Bretagne et des États-Unis de se conformer à cette convention, à laquelle tous deux sont parties, a incité la Libye à rechercher d'autres solutions à la question du procès. À cet égard, elle a d'ailleurs fait plusieurs propositions, dont l'une invite à recourir à la Cour internationale de Justice, ou traduire les deux suspects devant un tribunal dont le siège serait convenu par les parties concernées.

Bien que les Gouvernements américain et britannique aient tous deux annoncé que leurs allégations se fondaient sur des faits précis et une information fiable, les faits mis en lumière au cours des trois dernières années réfutent cette affirmation. Outre la déclaration faite par le ressortissant palestinien Yusuf Sha'aban devant les tribunaux libanais et celle du gérant d'une société suisse d'électronique qui savent sérieusement l'aspect le plus important de l'accusation portée contre les deux nationaux libyens, l'information publiée dans le livre *Tracking the Octopus* pointe un doigt accusateur vers d'autres milieux. Nonobstant ces faits, la Libye a continué de coopérer en vue de mettre à jour tous les faits relatifs à l'explosion du vol Pan Am 103. Partant de là, la Libye a accepté la proposition de la Ligue des

États arabes, qui demande que les deux suspects soient jugés par des juges écossais, selon la loi écossaise, au siège de la Cour internationale de Justice à La Haye.

Les nombreux secrets et les dimensions mystérieuses de l'affaire Lockerbie, qui ont été découverts depuis, ont été récemment mis en lumière, entre autres, par le documentaire télévisé intitulé *The Maltese Double-Cross*, par le livre de William Chasey *The Lockerbie Cover-Up* et par le livre de Geoff Simmons *Libya: The Struggle for Survival*. De plus, plusieurs articles sur la question ont été publiés dans de nombreux journaux, y compris *The Guardian* de Londres (article paru le 29 juin 1995). Tous les documentaires et publications réfutent les accusations portées contre les deux Libyens, et donnent des preuves que l'affaire Lockerbie avait été planifiée par des agences professionnelles pour camoufler certaines activités louches. Malgré tout, la Libye, qui, depuis le début, a déclaré qu'elle s'intéressait véritablement à découvrir la vérité au sujet de cette affaire, n'est pas revenue sur sa position déclarée, à savoir qu'elle ne s'opposait aucunement à ce que ses deux nationaux suspectés soient jugés devant un tribunal.

La préoccupation principale de la Libye dans tout cela est que ses deux ressortissants obtiennent un procès juste, équitable et neutre, à l'abri de toute influence émotionnelle ou médiatique, et qui se déroulerait conformément aux règles du droit international que la Libye a toujours soutenues et respectées. La Cour internationale de Justice peut témoigner de notre respect du droit international et de notre adhésion à ses principes, comme cela a été prouvé dans trois cas, dont le dernier a été le jugement rendu par la Cour à propos du différend territorial entre la Jamahiriya arabe libyenne et le Tchad. Bien que le jugement ait été rendu contre notre position, la Libye, par respect pour le droit international, a accepté l'ordonnance de la Cour et l'a appliquée de façon constructive. Cela confirme le respect de la Libye envers le droit international, que l'une des grandes puissances ne cesse de citer, sans jamais l'appliquer. Elle refuse même de recourir à la Cour internationale de Justice, car cette grande puissance croit au droit de la force et pas à la force du droit.

Il est évident que les Gouvernements américain et britannique n'ont guère envie de révéler la vérité au sujet des auteurs du tragique accident de Lockerbie. Il est devenu tout à fait clair que l'on a prémédité d'impliquer la Libye dans cette affaire afin de parvenir à certains objectifs. Sinon, pourquoi ces deux gouvernements s'opposeraient-ils à ce que les deux suspects comparaissent devant les instances judiciaires d'un pays tiers ou devant la Cour internationale de Justice, alors que c'est acceptable par la Jamahi-

riya arabe libyenne et que c'est appuyé par la plupart des membres de la communauté internationale, représentés par leurs organisations régionales : la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Organisation de l'unité africaine et le Mouvement des pays non alignés? Qu'est-ce qui empêche les deux gouvernements d'accepter la voie du dialogue et de la négociation, comme le stipule la Charte des Nations Unies? Pourquoi le Conseil de sécurité est-il empêché de réagir aux appels et demandes répétés de plus des deux tiers des Membres de l'ONU au nom desquels le Conseil de sécurité est censé agir? Et pourquoi avoir recours au système du double critère lorsqu'il s'agit de traiter des questions de légalité internationale? En outre, comment certaine grande puissance peut-elle expliquer le fait que, alors qu'elle prétend être attachée à préserver cette légalité, son histoire montre qu'elle n'a aucun respect pour la volonté de la communauté internationale, fait qui est prouvé par le fait que cette grande puissance continue d'appuyer un certain État et de protéger cet État contre tout châtement pour son refus d'appliquer les résolutions internationales dont le nombre s'élève à 143, y compris des dizaines de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité?

Le rejet par les deux Gouvernements américain et britannique de toutes les propositions de la Libye et de toutes les initiatives régionales prouve qu'ils veulent que cette crise continue aussi longtemps que possible. La preuve en est que plus les positions de la Libye sont bien accueillies et plus l'appel à lever les sanctions imposées contre le peuple libyen se généralise, plus les deux gouvernements se hâtent de s'opposer à ces positions sous le prétexte fallacieux que la Libye ne réagit pas aux résolutions du Conseil, gardant ainsi le peuple libyen otage de sanctions non justifiées — comme si ces pays n'étaient pas satisfaits des difficultés et des souffrances endurées par le peuple libyen aux mains des colonialistes et des fascistes qui ont mené contre lui, sur son territoire, une guerre qui a tué et déplacé des centaines de milliers de Libyens et implanté dans les fermes et sous les maisons des millions de mines qui explosent encore aujourd'hui, faisant d'innocentes victimes. Ces mines entravent également les efforts que fait la Libye pour lutter contre la désertification, protéger l'environnement et étendre son développement économique et social. Il semble même que ces pays ne sont pas satisfaits des souffrances endurées jusqu'à présent par le peuple libyen, y compris les actes de terrorisme auxquels il a été soumis, tels que la destruction intentionnelle d'un avion civil libyen par une escadrille militaire israélienne en 1973, qui a tué ses 108 passagers. Également, en 1986, des centaines d'avions de combat américains ont bombardé des villes libyennes alors que leurs résidents dormaient. Cette

agression a coûté la vie à de nombreuses personnes et a provoqué de lourds dégâts matériels. Il s'est avéré par la suite que le prétexte utilisé par les États-Unis d'Amérique pour commettre cet acte d'agression était faux et sans fondement. Le désir profond de punir le peuple libyen est également devenu manifeste lorsque ces pays ont insisté pour priver son aviation civile des pièces détachées nécessaires. Cela a causé, en 1992, la chute de l'un de ces aéronefs et la mort de ses 157 passagers.

Tout cela incite à se poser la question suivante : Est-ce le désir de découvrir la vérité, ou est-ce un désir, une soif, de se venger sur la Libye de la défaite essuyée par la flotte américaine en 1805? Où se trouve la vérité? Est-ce la soif de revanche, une vendetta lancée par une grande puissance contre un petit pays, une vendetta qui remonte à 150 ans?

La Jamahiriya arabe libyenne a cherché une solution rapide et équitable à son différend avec la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique. Tout ce qu'elle a demandé est que le problème soit réglé conformément aux principes de l'ONU et des règles du droit international. À cette fin, nous avons frappé à de nombreuses portes, mais nos efforts, et ceux déployés par d'autres, pour régler ce différend et lever les sanctions ont toujours été systématiquement rejetés. De plus, il semblerait que d'autres mesures pourraient être adoptées pour renforcer les sanctions contre nous sous prétexte que la Libye n'a pas répondu aux exigences du Conseil de sécurité. Ce n'est pas vrai. Cela ne représente qu'une manipulation de l'interprétation de ces résolutions.

Maintenant que j'ai exposé cette crise pour la quatrième fois devant l'Assemblée générale et afin d'éviter toute nouvelle ramification, nous sommes d'avis qu'il incombe maintenant à cette auguste assemblée d'intervenir et d'agir conformément aux pouvoirs qui lui sont octroyés par la Charte afin d'obtenir que ces trois pays répondent aux appels répétés en vue de régler ce problème de façon urgente et pacifique, conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Cette Assemblée doit également prier instamment le Conseil de sécurité de revoir ses résolutions afin de lever les sanctions. Le recours aux sanctions n'est pas la bonne manière de résoudre les différends entre États, particulièrement lorsque ces sanctions sont imposées de manière injustifiée, comme c'est le cas pour les sanctions imposées contre le peuple libyen. Ces sanctions ont entraîné le gel des avoirs de la Libye et l'ont empêchée d'obtenir des pièces détachées, y compris les pièces nécessaires pour réparer les centrales électriques et les machines de dessalement, ce qui a entravé les efforts du peuple libyen en matière de développement et paralysé les

activités de la plupart des secteurs économiques. L'aspect le plus grave des effets de ces sanctions est l'énormité des pertes matérielles et humaines que je n'ai pas besoin d'énumérer ici en détail, puisque nous les avons signalées dans plusieurs documents officiels, dont le plus récent est le document des Nations Unies S/1995/474, en date du 12 juin 1995. Qu'il suffise de mentionner ici que le nombre des personnes blessées dans les accidents de la route a atteint 12 700, parmi lesquelles 1 870 sont mortes des suites de leurs blessures alors que d'autres restent handicapés et mutilés de façon permanente. Les dégâts matériels dépassent les 10 milliards de dollars. En outre, les effets négatifs des sanctions n'ont pas uniquement atteint le peuple libyen. Ils ont également touché les pays voisins et tous les peuples de la région. Je me dois de répéter ici que plus ces sanctions dureront, plus il y aura de morts et plus il y aura de souffrances et de dommages. Il n'y a absolument aucune raison de garder le silence au sujet de cette injustice et de ce tort que l'on continue de nous causer. Pour l'information de cette assemblée, un accident de la route qui a eu lieu il y a deux jours sur la route de Tripoli à Tunis a causé la mort de trois membres d'une délégation maltaise.

Comme je l'ai déjà dit, la situation politique internationale a connu une nouvelle évolution positive, dont mon pays se réjouit. Nous devons toutefois reconnaître que de nombreux défis à la paix existent toujours dans le monde et par conséquent, la communauté internationale est appelée à mobiliser toutes ses capacités pour les relever.

La détérioration continue de la situation en Somalie et les tensions exacerbées dans ce pays exigent de nouveaux efforts régionaux pour amener les dirigeants somaliens à prendre de nouveaux engagements politiques et à travailler à l'instauration de la paix et au rétablissement d'une stabilité permanente dans leur pays. Pour faire du monde un lieu plus sûr et plus stable, il faut appuyer les efforts de réconciliation nationale en Afghanistan, encourager une solution satisfaisante au problème de Chypre, résoudre les problèmes au Rwanda et au Burundi et régler les différends en Angola et au Libéria. Il faut également mettre un terme aux échecs répétés que connaissent les efforts de paix dans les Balkans et épargner au peuple de Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à d'autres peuples de l'ex-Yougoslavie, de nouvelles épreuves et des souffrances accrues.

Afin d'instaurer la stabilité permanente dans la région du Golfe, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq doivent être respectées et toute ingérence dans ses affaires intérieures doit cesser. En outre, les sanctions qui causent tant de souffrances au peuple iraquien doivent être levées.

Dans le contexte d'une action menée pour consolider la paix mondiale, il est indispensable de prendre des mesures concrètes pour résoudre les problèmes du Moyen-Orient. Il est inacceptable que le peuple palestinien continue d'être exilé de sa terre et que ceux qui sont restés soient traités brutalement. La majorité écrasante de la communauté internationale qui, ces 40 dernières années, n'a cessé d'appuyer les droits légitimes du peuple palestinien devrait prendre des mesures fermes pour mettre fin aux pratiques israéliennes contre les Palestiniens et les autres habitants des territoires arabes occupés dans le Golan et au Sud-Liban. Il faut persuader les Israéliens, conformément à la Charte des Nations Unies, de renoncer à défier systématiquement la volonté de la communauté internationale. La vérité incontournable est que l'occupation et l'expansion sont les véritables objectifs des Israéliens. Leurs positions et leurs pratiques passées et présentes indiquent qu'ils ne veulent pas d'une paix globale et juste. Leur participation au prétendu processus de paix n'est qu'un écran de fumée derrière lequel ils se cachent pour consacrer leur occupation et pour renforcer leur supériorité.

Une solution juste, globale et durable aux problèmes du Moyen-Orient ne peut être réalisée en cédant l'administration des affaires locales à Gaza et à Jéricho, mais en libérant tous les territoires arabes occupés et en faisant en sorte que le peuple palestinien puisse exercer intégralement tous ses droits, en premier le droit de retour dans sa patrie, son droit à l'autodétermination et le droit de créer son propre État indépendant en Palestine, avec Al Qods comme capitale, où Arabes et Juifs pourront vivre ensemble. Il n'y a pas d'alternative. Les solutions proposées actuellement et les résultats escomptés ne pourront, quoi qu'on en dise, répondre aux aspirations des Palestiniens et aux espoirs des pays concernés, tout simplement parce que ces solutions sont irréalistes et méconnaissent les faits de l'histoire.

L'existence continue d'armes nucléaires et le stockage accru de ces armes et autres armes de destruction massive figurent parmi les principales préoccupations de la communauté internationale. On avait espéré que la Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération (TNP), qui s'est tenue au premier semestre de cette année, aboutirait à des résultats satisfaisants. Toutefois, ce qui s'est vraiment produit c'est que certaines puissances nucléaires ont exercé des pressions sans précédent qui ont permis de proroger indéfiniment le TNP. Mon pays a manifesté son opposition à cette prorogation, et nous restons convaincus que la prorogation du Traité, de cette manière, ne répondra jamais à l'objectif de désarmement nucléaire.

Le TNP n'a pas reçu l'adhésion universelle, et ses nombreuses lacunes n'ont pas été corrigées de façon appropriée. À notre avis, ce n'est pas en clamant des victoires remportées grâce à des manœuvres et des mesures non conventionnelles qu'on pourra débarrasser le monde de la terreur nucléaire, mais bien plutôt quand les États nucléaires eux-mêmes prendront des mesures sérieuses à cet égard. Dans ce contexte, la fourniture de matières fissiles doit cesser, et les États nucléaires doivent s'engager à respecter une date limite pour l'élimination totale de toutes les armes nucléaires. Ces États doivent mettre un terme aux essais nucléaires et conclure, dans les plus brefs délais, un traité d'interdiction complète de ces essais. En outre, les États nucléaires doivent manifester la volonté politique nécessaire pour conclure un traité efficace destiné à garantir la sécurité des États non nucléaires.

Une autre situation qui exige de promptes mesures correctives implique la restriction injustifiée sur le transfert de technologies nucléaires aux États non nucléaires à des fins pacifiques. Et, plus important que tout, il faudra prendre des mesures pour assurer l'universalité du TNP. Mon pays attache une extrême importance à cette question, parce que la région à laquelle nous appartenons souffre d'un déséquilibre de sécurité, du fait de l'énorme capacité nucléaire d'Israël, qui possède plus de 200 ogives nucléaires et des installations nucléaires qui ne sont pas soumises au contrôle international. Cela pose une menace à la sécurité des peuples de la région. Nul ne saurait rester silencieux devant une telle situation ni accepter la prorogation du TNP tant que cette situation existe.

Pour que la prorogation indéfinie du TNP bénéficie de l'appui de tous, il faut prendre des mesures à l'échelle internationale pour répondre à toutes ces exigences et pour garantir l'adhésion de tous au Traité, y compris en particulier les Israéliens, qui doivent accepter de soumettre leurs installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et de fixer un échéancier pour démanteler et détruire leur arsenal nucléaire.

Quand on examine la situation économique internationale, il apparaît clairement que le développement économique de la plupart des pays en développement, notamment en Afrique, traîne et connaît des fluctuations et des déséquilibres. Les indicateurs actuels laissent croire que la situation risque de s'aggraver à moins que des mesures efficaces ne soient prises pour l'inverser. Le fait est que les difficultés économiques des pays en développement ne découlent pas d'une absence de lois ou de plans. L'Afrique, par exemple, a adopté des plans et stratégies pour encourager le développement et conclu un traité visant l'intégration économique.

Toutefois, le problème relève des critères injustes qui sont toujours en vigueur dans les relations économiques internationales. Cet état de choses exige que l'on y remédie par des solutions réalistes et responsables et sans imposer des conditions à motifs politiques.

Les conférences qui se sont déroulées ces dernières années ont créé des possibilités nouvelles d'améliorer la situation économique et sociale existant. Nous espérons que les accords consensuels émanant de ces conférences encourageront la volonté politique nécessaire pour l'application des résolutions adoptées dans ces forums ou en d'autres instances internationales, y compris les engagements annoncés pendant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ce qui est encore plus urgent c'est la nécessité de prendre des mesures immédiates pour remédier aux causes externes de la régression économique dans les pays en développement, à savoir la tendance croissante au protectionnisme, les termes de l'échange de plus en plus défavorables, la diminution de l'aide publique au développement et les restrictions quant au transfert de technologie.

Parallèlement, il faut mettre fin aux pratiques injustes dans les relations économiques internationales, telles que les mesures économiques coercitives, y compris le boycottage, le gel des actifs, la confiscation de propriétés et l'interdiction d'exportation de pièces de rechange, mesure imposée par certains pays développés contre nombre de pays en développement, y compris le mien. Ces mesures non seulement entravent le développement et sont contraires à la Charte des Nations Unies, aux résolutions de l'Assemblée générale et à l'orientation vers la création d'un système de relations économiques internationales fondé sur la justice et l'équité, mais violent également les normes du droit international. Quand les pays occidentaux fabriquant les pièces de rechange, les fournitures médicales, l'équipement de dessalement de l'eau et d'énergie électrique prennent ces mesures coercitives, ils violent leurs engagements pris en vertu des accords de libre-échange. Cela devrait servir d'avertissement pour quiconque traite avec ces pays, parce qu'il n'est pas sûr que ces mesures ne s'appliqueront pas éventuellement à eux.

L'année dernière et l'année d'avant, de vastes discussions ont été tenues sur la restructuration de l'Organisation des Nations Unies. Ces discussions ont montré la nécessité d'examiner et de modifier les procédures et les méthodes de travail du Conseil de sécurité de sorte qu'il puisse traiter sérieusement et de façon équitable les questions qui ont trait à la paix et à la sécurité internationales. Au cours des réunions du Groupe de travail créé par l'Assemblée générale

pour examiner la question de la répartition équitable des sièges du Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, et autres questions connexes, mon pays a déclaré qu'il appuyait l'appel lancé pour accroître les pouvoirs de l'Assemblée générale, y compris le droit de traiter les questions de paix et de sécurité dans le monde, conformément aux dispositions de la Charte. Mon pays réaffirme sa conviction que la réforme du Conseil de sécurité et l'élargissement de sa composition devraient être des éléments d'un processus intégral de réforme basé sur les principes de l'égalité souveraine des États, une distribution géographique équitable et la nécessité de démocratiser les procédures et les méthodes appliquées au Conseil de sécurité, y compris la procédure de prise de décisions.

La Libye a été l'un des premiers États à demander la levée de tous les obstacles qui entravent les travaux du Conseil de sécurité, en particulier le droit de veto. Aujourd'hui, mon pays note avec satisfaction que cet appel, lancé il y a 20 ans par la Libye, bénéficie aujourd'hui du soutien de nombreux pays. Cela montre que ces pays sont maintenant convaincus qu'il n'existe plus de justification au droit de veto et que sa perpétuation viole l'un des principes des Nations Unies, à savoir l'égalité des États. C'est ce pouvoir du veto qui contrarie tous les efforts visant à la démocratisation de la composition et des fonctions des organes des Nations Unies.

Depuis qu'il est devenu Membre des Nations Unies, mon pays a joué un rôle actif et a contribué aux réalisations dont l'Organisation peut être fière. Mon pays contribuera également à tous les projets que l'Organisation s'efforcera de mener à bien à l'avenir. Suivant cette ligne de conduite, nous avons participé activement aux conférences internationales récemment organisées par les Nations Unies sur la population, le développement social, les droits de l'homme, et les femmes. Nous l'avons fait dans le même esprit que celui qui anime les activités internationales de notre pays à d'autres niveaux. C'est pourquoi la Libye a participé à tous les efforts visant à renforcer l'Union du Maghreb arabe. Nous sommes fiers de constater que cette Union a fait des progrès constants et a pris des initiatives sérieuses pour servir les peuples de l'Union et protéger leurs intérêts. La Libye oeuvre avec la même détermination à l'adoption de mesures efficaces visant à améliorer la coopération et à renforcer la confiance et la sécurité dans la région méditerranéenne, afin d'y éliminer les causes de tension. Cela inclut nos efforts en vue de fermer les bases militaires étrangères dans la région méditerranéenne et d'obtenir le retrait des flottes militaires de ses eaux. Procédant de ses positions de principe, la Libye a été à l'avant-garde des défenseurs des aspirations des peuples, qu'il s'agisse de la

décolonisation, de la protection et du maintien des droits de l'homme, ou de l'amélioration du rôle que doivent jouer, dans les relations internationales, les principes de justice et d'équité.

La Libye s'est toujours efforcée de résoudre un certain nombre de conflits régionaux par des moyens pacifiques. Dans cet esprit, elle a assuré plusieurs missions de médiation, apportant notamment son assistance au règlement des problèmes affectant le sud des Philippines et contribuant à freiner la détérioration du conflit entre le Soudan et l'Ouganda, ainsi qu'entre le Nigéria et le Cameroun, et entre la Grèce et la Turquie. La Libye a également participé aux efforts visant à enrayer l'escalade du conflit entre l'Inde et le Pakistan, et s'est efforcée de conjurer les événements dans le nord du Niger et au Mali.

À la présente session en particulier, la Libye est fière de constater que ces positions ont exercé des effets importants, reflétés dans la confiance accordée à mon pays par les États arabes et par le groupe des États africains, qui ont choisi à l'unanimité la Libye pour siéger au Conseil de sécurité pour les deux années à venir. Tout en exprimant sa gratitude pour cette position arabe et africaine, la Libye voudrait remercier à l'avance tous les pays qui soutiendront sa candidature à ce siège. Nous voudrions également confirmer à tous que la Libye soutiendra tous les efforts visant la réalisation des buts des Nations Unies et, en coopération avec les membres du Conseil de sécurité et les autres Membres de l'Organisation, oeuvrera en vue de renforcer le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et serrera les rangs avec les autres pays face aux dangers qui menacent la paix et la sécurité dans le monde.

Si j'ai dit au début de cette déclaration que cette session de l'Assemblée générale revêtait une signification particulière, c'est que j'estime que l'occasion historique dans l'aura de laquelle elle se déroule, à savoir la célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies, nous offre à tous une opportunité que nous devons saisir, celle de réaliser la paix, la sécurité et la prospérité pour l'humanité.

À notre avis, le point de départ serait d'oeuvrer sérieusement pour établir la structure d'un nouvel ordre mondial. Un tel ordre ne doit pas être édifié selon les vœux des quelques pays qui cherchent à imposer aux autres leur hégémonie pour décider du sort du monde et dicter leurs propres méthodes de gestion des relations internationales.

Le nouvel ordre qui nous satisferait tous devrait être édifié à partir des aspirations de tous. Ce devrait être un ordre qui garantirait la pleine égalité entre tous les pays ainsi que le respect du libre choix politique, économique et social de tous les peuples. Il devrait protéger et renforcer les droits de l'homme, créer les conditions favorables au règlement des disputes et des conflits et à la résolution par des moyens pacifiques des différends entre les États, assurer la sécurité et la stabilité et permettre à toutes les nations d'aspirer au développement et d'être optimistes quant à l'avenir. Ce nouvel ordre devrait incarner les nobles concepts et idéaux inscrits dans la Charte; et notamment associer nos efforts pour préserver l'humanité du fléau de la guerre, maintenir la justice, respecter les obligations nées des traités et autres sources du droit international, et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Qatar, S. E. le cheikh Hamad Bin Jassem Bin Jabr Al Thani.

Le cheikh Al Thani (Qatar) (*interprétation de l'arabe*) : Pour commencer, c'est avec un grand plaisir que je félicite S. E. M. Diogo Freitas do Amaral pour son élection à la présidence de cette historique cinquantième session de l'Assemblée générale. Son élection reflète l'estime dans laquelle est tenu son pays, le Portugal ami, et la certitude que ses talents diplomatiques rendront possible l'aboutissement heureux des travaux de cette importante session.

Je voudrais également exprimer l'estime de ma délégation à son prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, pour la compétence avec laquelle il a conduit les travaux de la quarante-neuvième session.

J'ai également le plaisir d'exprimer la confiance et l'estime du Qatar à l'endroit du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali. En fait, il a beaucoup accompli au service de cette Organisation internationale, et a été extrêmement assidu dans la mise en oeuvre de ses nobles principes et dans le renforcement de son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je souhaite féliciter les États Membres qui ont récemment rejoint l'Organisation. Nous espérons que ces États seront des participants actifs et contribueront de façon constructive aux activités de l'ONU et à la défense de ses principes.

Cette cinquantième session se tient à un tournant historique et complexe de l'histoire, dans lequel une complexité extrême caractérise les concepts liés aux relations internationales. Ces concepts, en raison de leur diversité et de leurs cheminements erratiques, suscitent, pour l'ordre international désiré, des obstacles et un certain nombre de difficultés sérieuses. Tout cela s'est matérialisé dans la résurgence de conflits interethniques et interraciaux extrémistes qui menacent les fondements mêmes de la communauté internationale, laquelle doit continuer à s'appuyer sur la tolérance et les principes et valeurs des Nations Unies. D'où la nécessité de redoubler d'efforts pour mettre un terme à de tels conflits et à circonscrire leurs conséquences et les menaces qu'ils posent à la communauté internationale.

Tout en exprimant notre satisfaction pour les efforts déployés par cette organisation internationale en vue de faire face aux déplorables événements intervenus en Somalie, au Rwanda, au Burundi et en Bosnie-Herzégovine, nous sommes conscients des difficultés qui entravent de tels efforts et rendent difficile pour l'Organisation de trouver les solutions appropriées à ces problèmes.

M. Pibulsonggram (Thaïlande), Vice-Président, assume la présidence.

Outre ces diverses difficultés, il est manifeste que le Conseil de sécurité, qui a adopté des résolutions pertinentes pour régler ces problèmes, se heurte à des obstacles qui entravent la réalisation des solutions désirées. Ces obstacles qui demeurent nuisent à la crédibilité et à la réputation de l'ONU. Depuis la fin de la guerre froide, l'Organisation a été mise véritablement à l'épreuve dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc urgent, au cours du cinquantième anniversaire, de ne ménager aucun effort pour réformer fondamentalement l'ONU afin d'augmenter son efficacité et de rehausser sa réputation. Chacun de nous aspire à la réforme de l'ONU, et mon pays attache une importance particulière à cet objectif. En effet, cette réforme renforcerait l'efficacité de l'organisation internationale de même qu'elle rehausserait son image.

Nous n'ignorons pas que les obstacles auxquels se heurte le Conseil de sécurité sont à l'origine de la demande de réforme dont fait l'objet le principal organe qui, au titre de la Charte, est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette réforme du Conseil de sécurité revêt un caractère prioritaire et vient en tête de la liste des réformes qui semblent désirables pour l'ONU. L'État du Qatar attache une importance particulière aux

efforts entrepris pour réformer le Conseil et augmenter le nombre de ses membres en fonction de l'augmentation des Membres de l'ONU. Il ne faut pas oublier qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de sièges permanents pour assurer un équilibre dans la représentation. Le grand défi qui se pose à la communauté internationale au moment où elle s'efforce de réformer le Conseil de sécurité est de veiller à équilibrer le nombre de ses membres et à faire en sorte que les changements aboutissent à une efficacité plus grande. Il convient également d'accélérer la réforme des méthodes de travail et des procédures du Conseil de sécurité. Il faut revoir le droit de veto et en freiner l'usage, ce droit étant parfois utilisé contre les intérêts de la communauté internationale et en faveur de certains États.

Se fondant sur la conviction que la paix internationale ne peut être réalisée que grâce au désarmement et à la prévention de la course aux armements, notamment en ce qui concerne les armes de destruction massive, et sur le fait que l'arrêt de la prolifération des armes de destruction massive est le fondement même de la paix et de la sécurité internationales, l'État du Qatar salue la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'utilisation d'armes chimiques et sur leur destruction, et appuie la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, même s'il estime que cette prorogation indéfinie du Traité ne pourra jamais réaliser le but recherché à moins que tous les États n'y adhèrent. Nous espérons donc que tous les États qui ne l'ont pas encore fait adhéreront au Traité.

Le Qatar continue d'insister sur la nécessité pour Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant que prélude à l'application de la résolution qui porte création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cela contribuerait à l'instauration d'une paix juste, équilibrée et stable dans cette région vitale du monde.

Depuis que l'Émir de l'État du Qatar, S. A. le cheikh Khalifa Bin Hamad Al Thani a pris les rênes du pouvoir, il a toujours affirmé que le Qatar entendait se conformer aux obligations régionales et internationales auxquelles il a souscrit et a souligné que le Qatar oeuvrerait via les organisations internationales et régionales au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. En se joignant à nos frères dans le Conseil de coopération des pays arabes du Golfe, le Qatar s'est engagé sur la voie menant à la réalisation des nobles objectifs qui reflètent les aspirations des

peuples du Golfe à la paix, à la stabilité, à la coopération et à la prospérité.

La sécurité du Golfe est l'une des principales préoccupations des peuples de la région qui ont enduré deux importantes guerres, pendant lesquelles ils ont dû consentir de grands sacrifices financiers, fardeau qu'ils continuent d'assumer à un moment où leurs pays avancent vers le développement et la modernisation. Nous sommes déterminés à surmonter les effets négatifs de ces deux guerres et à épargner à notre région tout nouveau conflit. De plus, le Qatar s'efforce d'établir de bonnes relations avec tous les États de la région sur la base de relations de bon voisinage, de respect mutuel, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, de respect pour la légalité internationale et de règlement des problèmes par des moyens pacifiques, en passant par le dialogue, la médiation ou le recours à la Cour internationale de Justice.

À partir de là, nous appuyons le règlement du différend entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran eu égard aux trois îles — Abou Moussa, Grande Tumb et Petite Tumb — par des moyens pacifiques.

Quant à l'Iraq, notre position demeure inchangée : l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq doivent être préservées et l'Iraq doit mettre en oeuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La reconnaissance par l'Iraq de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'État du Koweït et de ses frontières internationales, conformément à la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité, est un pas important dans la bonne direction, c'est-à-dire vers l'application sans réserve de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, un fait qui devrait permettre d'accélérer l'allègement des souffrances du peuple iraquien frère qui continue de faire face à un manque aigu de produits essentiels, notamment de vivres et de médicaments.

Inspiré par les directives de S. A. le cheikh Khalifa Bin Hamad Al Thani, le Qatar participe, dans toute la mesure de ses possibilités financières et humaines, à l'examen des principales questions de la région du Golfe et de notre nation arabe et islamique. C'est ainsi que le Qatar appuie les activités du Conseil de coopération des pays arabes du Golfe, qui sont dans l'intérêt du bien-être de tous nos peuples. Nous espérons que la sécurité et la stabilité régneront bientôt dans la région, car elles sont partie intégrante de la sécurité et de la stabilité du Moyen-Orient dans son ensemble. À cette fin, le Qatar poursuit des efforts et continue d'apporter ses bons offices en vue d'assainir la situation dans le monde arabe et de consolider la solidarité

arabe, qui permettra à la nation de poursuivre son rôle particulier dans l'histoire de la civilisation.

C'est sur la base de ces principes que le Qatar a salué le processus de paix au Moyen-Orient. Il faut espérer qu'il se révélera un succès et qu'il apportera enfin une paix juste et durable à la région et amènera Israël à se retirer complètement de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris les hauteurs du Golan, le Sud-Liban et, en particulier, Al Qods Al Charif. Il sera ainsi possible au peuple palestinien de recouvrer son droit de créer son propre État, sur son propre sol, avec Al Qods pour capitale.

Le Qatar salue l'autonomie élargie dont jouissent les Palestiniens en vertu de l'accord signé jeudi dernier à Washington entre les Palestiniens et les Israéliens. Il faut espérer que cet accord ouvrira la voie à la paix et à la stabilité dans la région et qu'il se révélera être un pas important vers la pleine application de la Déclaration de principes signée par les deux parties le 13 septembre 1993.

En même temps, le Qatar souhaite exprimer sa préoccupation profonde du fait que les pourparlers entre la Syrie et Israël traînent. Nous espérons que des progrès sensibles seront réalisés à cet égard afin qu'il soit mis fin à l'occupation par Israël du Golan arabe syrien. De même, nous espérons que des progrès notables seront faits dans le volet libano-israélien afin que le Sud-Liban puisse se libérer de l'occupation d'Israël, durant laquelle sa population a enduré l'oppression et des agressions sans nombre.

Une paix juste et durable sera, espérons-nous, établie sur la base de la formule de Madrid et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) et sur celle de la formule d'échange de territoire contre la paix. Nous demandons donc à l'Assemblée générale de confirmer à la session présente toutes les résolutions qu'elle a adoptées sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient, afin que puisse être atteint l'objectif d'une paix juste et globale.

Mon gouvernement suit de près l'évolution de la situation en Afghanistan, en Somalie et en Tchétchénie. Nous demandons que les efforts faits au plan international soient intensifiés pour ramener la paix, la justice et la stabilité dans ces régions.

Nous réaffirmons également — comme nous l'avons souvent fait, tant de manière officielle que dans le cadre de déclarations publiques — notre solidarité avec le peuple de Bosnie-Herzégovine. Nous sommes surtout préoccupés du fait que l'effusion de sang continue toujours, quatre ans

après le déclenchement de la guerre. Avec de nombreux autres États, nous avons déploré les pratiques barbares et la politique d'épuration ethnique suivies par les forces serbes au su et au vu du monde entier. Ces pratiques sont absolument contraires aux règles et aux normes les plus élémentaires du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Nous nous félicitons de l'action militaire entreprise par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), en coopération avec les forces de l'ONU, pour mettre fin à l'agression serbe. Nous espérons que de telles mesures de dissuasion se poursuivront jusqu'à ce que cesse cette agression brutale, et que la communauté internationale prendra une position très ferme et déterminée, par l'intermédiaire tant de l'ONU que des principales puissances qui sont activement présentes, afin de garantir la sécurité du peuple de Bosnie-Herzégovine. Dans la même optique, nous espérons que l'embargo sur les armes sera immédiatement levé, de façon que ce peuple puisse se défendre lui-même, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et préserver l'indépendance de son pays contre la barbarie serbe qui a même balayé les zones de sécurité.

Le Qatar appuie également la position adoptée par le Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique, qui juge illégal l'embargo sur les armes et appuie le peuple musulman frère de Bosnie-Herzégovine. Nous en sommes maintenant à un stade critique du conflit dans l'ex-Yougoslavie. La communauté internationale se doit absolument d'agir pour rétablir une paix juste en République de Bosnie-Herzégovine et pour faire en sorte que ce pays puisse récupérer la stabilité, sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale et s'attaquer aux tâches du développement économique et social. Nous espérons que les criminels de guerre serbes seront dûment traduits en justice et que cela servira de leçon à tous les criminels du même acabit.

Le Qatar est profondément convaincu que la paix et le développement empruntent la même voie et que le développement est aussi nécessaire que la paix pour la communauté internationale. Il n'est possible d'assurer un développement continu que si la paix règne, et réciproquement. Puisqu'un développement durable à long terme constitue un des fondements essentiels d'une paix véritable, il est hautement prioritaire que l'ONU et la communauté internationale se concentrent sur le développement, en particulier dans les pays en développement.

Un engagement en faveur du développement sous tous ses aspects constitue la pierre angulaire du nouvel ordre

économique que nous anticipons tous et dont nous espérons qu'il reposera essentiellement sur l'intégration et l'interdépendance. La communauté internationale a déjà commencé à avancer sur cette voie, grâce à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et à la création de l'Organisation mondiale du commerce. Cela contribuera au renforcement du système commercial multilatéral, qui se fonde sur la libéralisation et l'expansion du commerce international.

À titre de confirmation de ce qui précède, Son Altesse l'Émir de l'État du Qatar a souligné l'importance, pour le Qatar, des groupes économiques et précisé que, quoique le Qatar soit un petit pays, il s'efforce de déterminer clairement ses rapports avec la nouvelle situation économique et de trouver la place qui lui convient parmi les États. De même, il s'efforcera de renforcer ses capacités et les moyens à sa disposition en vue d'atteindre cet objectif.

Nos objectifs économiques sont les suivants : développer nos richesses naturelles et les exploiter au mieux; renforcer notre base industrielle grâce à la consolidation et à l'expansion de nos industries actuelles et à la création de nouvelles industries s'appuyant sur nos ressources naturelles, notamment le pétrole et le gaz; renforcer et encourager les investissements dans tous les domaines et permettre aux capitaux privés d'être associés au développement économique; et mettre l'accent sur les projets d'infrastructure, qui constituent les principaux éléments nécessaires au développement socio-économique.

Tout cela met en relief la raison pour laquelle nous accordons une si grande importance au développement économique et social en tant que pilier de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi le développement est devenu un objectif de la communauté internationale. Ayant pris forme dans le cadre de diverses conférences internationales, il devrait être adopté par tous les pays du monde. Nous accordons une importance particulière aux résultats des conférences qui ont été tenues ces deux dernières années, notamment la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro, la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire, le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing, qui a préconisé le renforcement du rôle des femmes dans le développement en prenant dûment en compte les différences culturelles entre les peuples et les nobles idéaux que défend la foi islamique.

Nous espérons que les questions débattues ne serviront pas de prétexte à une ingérence dans les affaires intérieures des États ou à la justification d'un traitement discriminatoire, ou encore à l'imposition de conditions pour l'apport d'une aide économique ou d'une aide au développement.

Je mentionnerai dans ce contexte la tendance à l'imposition, unilatéralement ou collectivement, d'une taxe sur le charbon sous prétexte de protéger l'environnement. En vérité, il s'agit d'une mesure strictement économique, qui aura une incidence négative sur l'économie des pays exportateurs de pétrole et notamment des États du Golfe.

Les menaces qui pèsent actuellement et continueront de peser sur l'humanité ne sont pas toutes d'ordre politique ou militaire. La dégradation de l'environnement à l'échelle mondiale, la pauvreté, le sous-développement, les stupéfiants, les pandémies de maladies mortelles, le terrorisme et les violations des droits de l'homme, qui s'aggravent de jour en jour, sont autant de menaces qu'il faut contrer de toute urgence, avant qu'elles ne mettent en péril l'humanité tout entière.

Dans quelques jours, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de l'ONU. Il s'agit d'une occasion extrêmement importante, qui reflète un véritable désir chez les peuples du monde de préserver l'ONU en tant qu'Organisation forte et active dont la raison d'être est d'atteindre de nobles objectifs et d'assurer le présent et l'avenir de l'humanité. Alors que nous célébrons cet anniversaire, à l'aube du XXIe siècle, nous sommes en droit d'espérer que nous parviendrons à édifier une nouvelle ONU qui nous guidera sur la voie d'un nouveau monde de paix véritable, dans le cadre d'un ordre international efficace, qui garantirait la sécurité et le bien-être de tous les peuples et préserverait la dignité de l'homme, un monde où le fort ne domine pas le faible et où le riche n'exploite pas le pauvre, un monde de tolérance et de bien. Et ce monde est à portée de main.

Si nous mobilisons tout le potentiel de l'humanité, nous serons en mesure, sous la direction de l'ONU et de ses institutions internationales et régionales, de donner vie à ce meilleur des mondes.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Myanmar, S. E. U Ohn Gyaw.

M. Gyaw (Myanmar) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir d'exprimer, au nom de la délégation du Myanmar et en mon nom personnel, de chaleureuses félicitations à M. Diogo Freitas do Amaral pour son élection

à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquantième session. Grâce à ses compétences de diplomate et à son expérience qui lui permettent de s'acquitter remarquablement de ses hautes fonctions, nous sommes certains que cette session sera une session fructueuse.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, qui a dirigé avec grand succès les débats tenus lors de la session précédente.

L'ONU a 50 ans cette année. C'est une occasion propice à la fois aux célébrations et à la réflexion. L'Organisation s'est transformée avec le temps et nous a bien servis pendant un demi-siècle. L'importante augmentation du nombre de ses Membres — passé de 51 initialement à 185 actuellement — met en relief la pertinence jamais mise en doute de l'ONU. Toutefois, de grandes transformations sont en cours, et des réformes dans la structure et le travail de l'Organisation doivent être entreprises afin qu'elle reflète les nouvelles réalités. Nous souhaitons que l'Organisation soit plus efficace et davantage axée sur l'obtention de résultats, qu'elle conserve les mécanismes qui se sont avérés efficaces et qu'elle prenne des mesures novatrices pour assurer la coopération dans le monde issu de la fin de sa division en blocs.

Les réformes du Conseil de sécurité constituent l'une des questions les plus importantes à examiner. Le Myanmar est en faveur d'une approche pragmatique qui permettra au Conseil de sécurité de devenir un organe plus représentatif, plus efficace et plus démocratique. À en juger par les travaux effectués durant les deux dernières sessions de l'Assemblée générale par le Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable du Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, il est clair qu'il y a convergence de vues sur le fait que le Conseil devrait être élargi. Cet élargissement devrait, toutefois, être assorti de mesures visant à le rendre plus efficace. Il devrait assurer une représentation géographique équitable, et dans le même temps, préserver la possibilité pour les petits États de servir au Conseil.

Le Myanmar souscrit pleinement à la position des pays non alignés qui souligne l'importance de renforcer l'efficacité du fonctionnement du Conseil de sécurité en adoptant des mesures orientées vers une réforme de ses méthodes de travail et de ses procédures.

Le Myanmar se félicite des mesures qui ont été déjà prises pour améliorer les relations entre le Conseil et les Membres de l'Organisation, ainsi que celles adoptées pour

améliorer ses méthodes de travail et ses procédures. Nous sommes particulièrement heureux de voir que le Conseil a commencé à tenir des discussions d'orientation et de mise au courant dirigées par le Président du Conseil, à l'intention des États non membres du Conseil de sécurité. Nous voyons la nécessité de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, conformément aux Articles 10, 11, 12 et 14 de la Charte. Nous sommes également d'avis que les réformes peuvent être mieux menées à bien grâce à une combinaison de moyens qui englobent les résolutions de l'Assemblée générale, des modifications du règlement intérieur provisoire et des amendements appropriés à la Charte, le cas échéant.

Dans le même temps, il faudrait revoir le rôle de l'Assemblée générale — l'unique instance où tous les États Membres sont représentés — afin de le doter des capacités de traiter avec plus d'efficacité des problèmes importants et de lui permettre de se concentrer sur les nouveaux défis de notre temps.

Nous estimons qu'il est vital qu'une relation plus dynamique soit établie entre les principaux organes de l'Organisation — l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies, malgré ses contraintes, s'est trouvée au premier plan des efforts déployés par la communauté internationale pour faire face aux problèmes restés en suspens après des décennies de guerre froide, ainsi qu'aux nouveaux problèmes qui ont fait surface. Elle a été sollicitée pour répondre aux demandes croissantes de maintien de la paix. Dans certains cas, comme l'Angola, le Cambodge, El Salvador et le Mozambique, elle a remporté des succès. Dans d'autres, comme la Bosnie-Herzégovine et la Somalie, elle a été soumise à de fortes contraintes et s'est révélée inefficace. La leçon qu'il faut en tirer est que le Conseil de sécurité devrait être beaucoup plus conscient du moment propice pour lancer des opérations de maintien de la paix et de la définition de leur mandat. Les objectifs de ces opérations doivent être clairement définis. Chose plus importante encore, l'accord entre les grandes puissances doit être assorti de l'appui de la majorité des États Membres si l'on veut qu'elles aient les résultats recherchés.

Si l'on veut revitaliser et renforcer le système des Nations Unies, il faut aborder la question fondamentale du financement suffisant, notamment des opérations de maintien de la paix. Et cela ne dépend que de nous. L'Organisation des Nations Unies ne peut être forte et efficace que dans la mesure où les États Membres l'ont décidé. Les

limitations de l'Organisation des Nations Unies ne devraient pas encourager les États Membres à adopter des mesures précipitées. Comme le dit un dicton du Myanmar :

«Lorsque des souris entrent dans le grenier, nous devons attraper les souris plutôt que de mettre le feu au grenier.»

Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies l'avaient également envisagée comme un organe international consacré à la promotion du bien-être économique et social de tous les peuples. Même si le droit au développement est reconnu en tant que droit de l'homme inaliénable, l'écart entre pays développés et pays en développement continue de se creuser. Les États Membres devraient réaffirmer leur engagement à coopérer pour créer un environnement économique favorable à la réalisation du droit au développement. Sans développement, il ne peut y avoir de perspectives de paix durable. À cet égard, je suis heureux de noter que, dans ses recommandations sur un Agenda pour le développement, le Secrétaire général a souligné, en novembre dernier, que le développement doit être reconnu comme la tâche première de notre temps, et celle qui est la plus lourde de conséquences.

L'Organisation des Nations Unies a été fondée sur le principe de l'égalité de tous ses Membres. Le mandat de l'Organisation est de promouvoir la paix et la sécurité et d'apporter la justice internationale et le développement économique et social à tous les peuples. Si elle mérite des éloges pour le rôle vital qu'elle a joué dans le processus historique de décolonisation qui a débouché sur l'indépendance de plus de 80 pays, on ne saurait en dire autant de ses efforts pour créer un ordre économique international équitable.

Je suis heureux de constater que l'amélioration sensible du climat international produit un effet favorable sur certaines questions de longue date, telles que le processus de paix au Moyen-Orient. Les mesures initiales prises, il y a deux ans, vers une paix durable ont été suivies de solides progrès. Le Myanmar s'associe aux autres pays pour saluer l'accord signé entre le Premier Ministre Rabin et le Président Arafat, à Washington, le 28 septembre 1995. Nous espérons qu'il ouvrira la voie à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

De même que la famille des nations doit agir ensemble pour assurer la paix et la stabilité internationales, les États doivent promouvoir la paix à l'intérieur de leurs territoires. Je suis heureux de pouvoir dire qu'au Myanmar la paix règne plus que jamais auparavant et que l'élan vers les

changements positifs se maintient. Le Gouvernement a fixé 12 objectifs dans les domaines politique, économique et social et s'emploie résolument à les réaliser.

Un trait distinctif unique du Myanmar est qu'il constitue une union composée de plus de 100 ethnies nationales. L'unité entre les différentes entités raciales nationales est essentielle pour préserver notre indépendance et notre souveraineté, ainsi que pour assurer le progrès économique et social du pays. Le Gouvernement a adopté des politiques visant à empêcher la désintégration de l'Union, à assurer la non-désintégration de la solidarité nationale et à garantir la pérennité de la souveraineté du pays. En outre, en vue d'édifier une nation pacifique, prospère et moderne, mon gouvernement a formulé et poursuit des objectifs clairs dans les domaines politique, économique et social.

Je voudrais me concentrer brièvement sur quelques questions essentielles de notre ordre du jour national. La première question porte sur la nécessité d'assurer la stabilité de l'État. Une nouvelle consolidation nationale est une composante essentielle de la politique de mon gouvernement pour réaliser la paix et la tranquillité. Un rassemblement national a été convoqué pour rédiger une nouvelle constitution qui soit en harmonie avec les réalités actuelles et qui reflète les aspirations de toute la nation.

Deuxièmement, dans le secteur économique, une ligne de conduite a été définie pour promouvoir le développement général de l'agriculture, qui constitue le pilier de l'économie nationale. Dans le même temps, le Myanmar a ménagé un accueil favorable aux investisseurs étrangers et locaux afin d'attirer les capitaux et le savoir-faire technique.

Troisièmement, nous appuyons les progrès dans le secteur social afin de soutenir la stabilité politique et les progrès économiques qui constituent les fondements d'un État pacifique, prospère et moderne. Nous nous efforçons de renforcer le tissu social, en ranimant le patriotisme et en élevant l'esprit d'intégrité morale de nos citoyens. Le Gouvernement s'efforce de préserver le caractère national et le patrimoine culturel et d'élever le niveau d'éducation et de santé de tout le pays.

Je suis extrêmement fier et satisfait que nos initiatives aient permis de définir avec succès une nouvelle orientation pour mon pays. L'insurrection, qui avait commencé au moment de notre indépendance, tire à sa fin. Le retour sans précédent à la légalité de 15 des 16 groupes armés démontre éloquemment les efforts que nous avons déployés en vue de la réconciliation nationale.

Le 10 juillet 1995, le Gouvernement a également levé les restrictions imposées à Daw Aung San Suu Kyi. Cette mesure est inconditionnelle. Un grand nombre de personnes contre qui des mesures avaient été prises conformément aux lois du pays ont également été relâchées.

Je suis également heureux de pouvoir dire qu'au Myanmar, nous avons endossé nos responsabilités pour affronter la menace que représentent les stupéfiants. Les forces armées du Myanmar ont déployé des offensives de grande envergure contre les trafiquants de drogue, y compris les forces de Khun Sa. Depuis la fin de 1988, il y a eu 823 affrontements avec les trafiquants de drogue. Dans ces conflits, 16 officiers et 567 soldats des forces armées ont sacrifié leur vie pour le pays, 55 officiers et 1 744 soldats ont été blessés en action, et 153 armes ont été perdues. Dans le camp ennemi, 720 personnes ont été tuées, 118 ont été capturées, 221 se sont rendues et 708 armes diverses ont été saisies. Ces chiffres sont éloquentes. Nous sommes déterminés à livrer la guerre aux trafiquants de drogue; c'est une question de responsabilité nationale et c'est aussi notre devoir envers l'humanité. Nombre de nos hommes ont sacrifié leur vie ou leur intégrité physique pour que le monde puisse se débarrasser du fléau des stupéfiants. Les mesures prises par les forces armées du Myanmar doivent être reconnues à leur juste valeur, tout comme les Casques bleus ont été félicités pour leur valeur et leur courage.

Afin de gagner sa lutte contre les narcotiques, le Gouvernement du Myanmar, en mai 1989, a lancé un programme intégré de développement rural des régions frontalières d'une nature et d'une portée sans précédent. Par la suite, en 1992, un ministère distinct consacré au développement des zones frontalières et des groupes nationaux a été créé. Nous sommes certains qu'une fois que ces régions auront été développées, la qualité de vie de la population locale sera accrue d'autant et que lorsque des moyens de subsistance de remplacement auront été rendus disponibles, la culture du pavot sera complètement éliminée.

Nous nous sommes appuyés sur nos propres ressources pour la promotion des programmes de développement des zones frontalières. Plus de 2 842 millions de kyats — l'équivalent de 400 millions de dollars des États-Unis — ont été consacrés à la création d'infrastructures. Nous sommes reconnaissants au Japon, qui a approuvé récemment une subvention de 1 milliard de yen, soit 10 millions de dollars des États-Unis qui serviront à l'achat d'engrais, d'équipement agricole et d'instruments pour le programme de développement alimentaire dans les régions frontalières. Nous espérons que d'autres s'associeront à nous pour

développer ces régions de façon que l'humanité soit libérée de la menace posée par les stupéfiants.

Sur le plan économique, le Myanmar a réalisé des progrès importants. L'économie a enregistré une croissance de 6,8 % en 1994-1995, et les perspectives semblent encourageantes pour l'avenir. L'investissement étranger au Myanmar s'élève à 2,7 milliards, et il est prévu qu'il atteigne les 4 milliards d'ici la fin de l'année.

Un indice de la cadence du développement de l'économie est l'accroissement considérable de la production de notre culture de base, le riz, dont nous arrivons à exporter plus d'un million de tonnes. Entre-temps, le Myanmar assure les nécessités de base de la population et s'efforce de rétrécir l'écart entre la qualité de vie des habitants des campagnes et celle des citadins.

Dans le domaine des relations internationales, le Myanmar a continué de mener une politique de paix et d'amitié avec tous les États, et en particulier les pays voisins. L'accession du Myanmar au Traité d'amitié et de coopération à la vingt-huitième Réunion ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), au Brunéi, est un événement important, qui ouvre la voie à l'adhésion finale du Myanmar à l'ANASE.

À la lumière des transformations politiques et socio-économiques qui prennent place dans le pays et de la coopération accrue avec ses voisins, le Myanmar continue d'apporter des contributions importantes à la paix et à la stabilité dans la région et dans le monde.

La célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies est une occasion de réfléchir et de prendre des résolutions. Je saisis cette occasion pour renouveler l'engagement de mon pays envers les buts et les principes de la Charte et pour promettre que le Myanmar contribuera, bien que de façon modeste, à l'évolution d'une Organisation des Nations Unies au service de la cause de la paix mondiale et de la satisfaction des besoins de l'humanité.

Dans ce nouveau domaine, nous devons nous efforcer d'assurer que toutes les nations pourront vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. Chaque nation doit aussi s'efforcer de garder sa maison en ordre. Nous avons ici la responsabilité, tout comme les pères fondateurs des Nations Unies l'eurent à leur époque, de léguer aux générations à venir un monde sûr et pacifique.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire aux

affaires étrangères des États fédérés de Micronésie, S. E. M. Asterio Takesy.

M. Takesy (États fédérés de Micronésie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur aujourd'hui de prendre la parole en cette cinquantième session de l'Assemblée générale. D'emblée, j'exprime à S. E. M. Diogo Freitas do Amaral toutes mes félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux que la direction de cette session anniversaire soit confiée à un diplomate distingué et expérimenté. Je tiens à exprimer ma confiance à l'égard de sa direction compétente et à l'assurer de la coopération de mon gouvernement dans l'exécution de ses fonctions.

À cet égard, je remercie son distingué prédécesseur, S. E. M. Amara Essy de la Côte d'Ivoire, pour son dévouement et sa direction compétente des travaux de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je tiens également à exprimer ma gratitude au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses efforts inlassables dans la recherche de solutions pacifiques aux nombreuses situations volatiles ainsi qu'aux questions humanitaires ou de développement qui se posent partout dans le monde et qui retiennent l'attention de l'Organisation.

Mon gouvernement saisit cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre voisin, la République des Palaos, le plus récent Membre des Nations Unies.

Dans quelques semaines, les États Membres des Nations Unies se rassembleront pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation et pour faire le bilan de ses réalisations et de ses échecs en vue de définir un rôle efficace pour son avenir.

La configuration mondiale actuelle donne à l'Organisation une chance unique en tant que principale institution mondiale : la chance d'assumer le leadership. Toutefois, cette chance sera ratée si les ressources financières ainsi que la volonté politique des États Membres font défaut.

À cet égard, nous souhaitons appuyer la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 et par la Chine l'année dernière au sujet du rapport intérimaire du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière des Nations Unies.

Je veux aussi exprimer le ferme appui de mon gouvernement au programme de réformes en cours au sein de

l'Organisation. Nous appuyons les réformes institutionnelles qui élimineront le double emploi, le gaspillage et la fraude, rehaussant ainsi l'efficacité de l'Organisation.

S'agissant du barème des quotes-parts, mon gouvernement trouve positif l'argument selon lequel le principe de la capacité de paiement semble avoir été écarté dans la détermination des quotes-parts. Des études montrent des disparités troublantes dans le barème existant comparé avec la part des États Membres individuels dans l'économie mondiale. Naturellement, ce sont les États Membres les plus petits qui sont pénalisés par de telles disparités. Mon gouvernement s'associe avec le rapport publié par le Comité des contributions lors de sa cinquante-cinquième session, en juin dernier, qui a demandé une réduction du niveau plancher.

La question des droits de l'homme, implicite dans la Charte des Nations Unies, a été le thème de nombreux débats et conférences internationales dans le cadre des travaux des Nations Unies. Nous nous félicitons des programmes d'action résultant de ces réunions et espérons que la communauté internationale aura la détermination nécessaire pour fournir les ressources nécessaires à leur mise en oeuvre.

Mon gouvernement s'est associé au consensus des parties en vue de la prorogation inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il y a cinq mois. S'agissant des négociations en cours en vue d'un traité d'interdiction complète des essais, mon gouvernement se félicite de l'engagement des États-Unis pour un seuil zéro de production, et nous demandons aux autres États nucléaires des assurances similaires.

Par ailleurs, au cours des derniers mois, nous avons été profondément troublés par les explosions d'essais nucléaires en Chine et dans le Pacifique Sud. Ces événements ne peuvent être vus que comme préjudiciables aux principes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et comme menaçant les perspectives de réussite des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

S'agissant du domaine important du développement, mon gouvernement soutient pleinement les travaux en cours sur l'Agenda pour le développement et l'appel à de nouvelles tentatives d'élever le développement et la politique économique à leur juste place, sur le même plan que la paix et la sécurité mondiales. Dans ses recommandations du 11 novembre 1994, le Secrétaire général a indiqué que

«L'ONU ne saurait être une force réelle pour la paix si elle n'est pas aussi une force réelle pour le développement.» (A/49/665, par. 9)

Mon gouvernement s'associe pleinement à la déclaration des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, appelant au rétablissement de la question du développement au centre de l'ordre du jour des Nations Unies, au caractère central de l'ONU dans la promotion de la coopération internationale pour le développement, et à l'instauration d'un équilibre entre les activités de développement de l'Organisation des Nations Unies et ses autres activités.

Mon gouvernement se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en novembre dernier ainsi que de la création de l'Autorité internationale des fonds marins. Alors que beaucoup de tâches sont à venir au cours des prochains mois concernant l'Autorité des fonds marins et le Tribunal international pour le droit de la mer, nous sommes convaincus que l'esprit de compromis qui a prévalu jusqu'à présent continuera d'animer nos efforts.

À cet égard, mon gouvernement est également très satisfait de l'aboutissement en juillet dernier des négociations sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs. Ma délégation attend avec intérêt la signature de l'accord pertinent en décembre prochain. À cet effet, qu'il me soit permis d'exprimer la reconnaissance de mon gouvernement à l'Ambassadeur Satya Nandan de la République des Fidji pour son excellent travail en tant que Président de la Conférence consacrée à cette question. En tant qu'États insulaires du Pacifique, nous sommes fiers de l'immense contribution de l'un de nos propres fils.

Le Gouvernement des États fédérés de Micronésie est fermement engagé à l'égard d'un développement durable au plan écologique. Nous demandons instamment à tous les membres de suivre de près les travaux décisifs de la Commission sur le développement durable au cours de cette année et d'appuyer l'important travail du Secrétaire général adjoint Nitin Desai et du Secrétariat dans cette entreprise difficile mais essentielle. À cet effet, nous continuons d'accorder une grande importance à la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Lors de sa réunion du mois dernier, le Forum du Pacifique Sud a adopté la Convention visant à interdire

l'importation dans les pays insulaires du Forum de déchets dangereux et radioactifs et à contrôler les mouvements transfrontaliers et la gestion des déchets dangereux dans la région du Pacifique Sud, connue également en tant que Convention de Waigani. Il s'agit d'un accord important qui renforce et complète l'effet des Conventions de Bâle et de Londres dans notre région.

La question du changement climatique et du réchauffement de la planète, phénomènes influencés par les émanations — dues aux activités humaines — de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, demeure très préoccupante pour le peuple des États fédérés de Micronésie. Il reste que malheureusement, nombreux sont ceux qui ne semblent pas partager notre sentiment quant à l'urgence du débat qui se poursuit sur ce problème.

Les développements au cours de l'année dernière relatifs à la Convention-cadre concernant les changements climatiques ont été assez encourageants, mais le processus souffre encore vivement de puissantes forces politiques et économiques qui obscurcissent l'objectif clairement affirmé de la Convention : la stabilisation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à des niveaux sûrs. Tout le monde convient que cet objectif ne peut être atteint que par des adaptations difficiles dans les pays industrialisés et une assistance aux pays en développement pour l'acquisition de techniques non préjudiciables au plan écologique. Il est également établi que cela doit se faire par étapes au cours d'une certaine période de temps. Mais les premières mesures doivent être entamées immédiatement.

La première Conférence des parties à la Convention, tenue à Berlin au début de cette année, a très nettement indiqué que les mesures initiales des pays industrialisés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre étaient inappropriées. Malheureusement, la Conférence n'a pas jugé utile d'adopter — en tant que mesure ultérieure — le protocole officiellement soumis par l'Alliance des petits États insulaires, qui aurait donné lieu à une formule de réduction déjà soutenue en 1988 par des chercheurs comme étant raisonnable et indispensable. Au lieu de cela, la Conférence n'a rien pu faire de mieux que de mandater un groupe de travail pour élaborer au cours des deux prochaines années un protocole ou un autre instrument juridique nécessitant des réductions ultérieures spécifiques. Lors de la première réunion de ce groupe de travail tenue récemment à Genève, il était clair que des forces puissantes demeurent décidées à s'opposer à ce processus par tous les moyens possibles.

Les adversaires de la Convention-cadre ont été très actifs pour susciter des doutes sur les connaissances scientifiques liées au changement climatique, mais nous espérons que le futur second rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du changement climatique établira une fois pour toutes la légitimité évidente de cette préoccupation et la nécessité d'agir. Le Groupe a trouvé, entre autres choses, une probabilité de l'élévation continue du niveau de la mer de plus d'un demi-mètre d'ici à l'an 2100 si rien n'est fait. Outre les effets évidemment désastreux que cela aurait pour les îles et leur population, bien des deltas de fleuves fortement habités et leurs villes deviendraient inhabitables.

L'éminent Directeur du laboratoire en recherches côtières de l'Université du Maryland a récemment décrit la mesure de la hausse du niveau de la mer comme «la jauge du changement climatique». Je voudrais me permettre de suggérer qu'alors que la hausse du niveau de la mer est certainement l'indice, ce sont nos îles et zones côtières à basse altitude qui sont la jauge, une jauge que nous ne pouvons malheureusement pas déplacer.

J'en appelle donc à l'Assemblée pour qu'elle prenne dûment note, à la présente session, des connaissances accumulées en matière de changements climatiques et réaffirme l'urgente nécessité de prendre des mesures de façon à réduire sensiblement les émanations de gaz à effet de serre, conformément à la Convention-cadre.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que le Gouvernement des États fédérés de Micronésie a récemment ratifié la Convention sur la désertification et qu'il déposera l'instrument de ratification en temps opportun.

Les États fédérés de Micronésie voient une étroite relation entre les trois conventions relatives à l'environnement — sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification. Ce n'est que par une approche collective et l'appui de tous que nous pourrions rétablir, protéger et maintenir notre environnement global. Mon gouvernement tient à se solidariser avec tous les Membres qui oeuvrent pour trouver des solutions grâce à une coopération globale.

La série d'essais nucléaires souterrains réalisés par la France dans le Pacifique Sud, et qui se poursuivent, constitue un outrage sans précédent à la volonté internationale. De tels essais sont regrettables pour de nombreuses raisons, mais je tiens à souligner le danger particulier qu'ils posent à l'environnement de notre région du Pacifique.

L'histoire des essais nucléaires dans la région du Pacifique, dans le nord et dans le sud, met en lumière cette volonté inquiétante de jouer avec les vies et les foyers de millions d'insulaires. Dans la région de la Micronésie, et en particulier dans les Îles Marshall, malgré les larges assurances reçues en ce qui concerne l'innocuité de ces essais, nous apprenons seulement maintenant, c'est-à-dire des années plus tard, que leurs effets désastreux sur la santé des populations insulaires sont encore pires que ce que la science avait pu envisager à l'époque.

Selon un principe du droit international, un État doit s'assurer que tous ses actes, dans le cadre de sa juridiction ou de son contrôle, ne causent aucun dommage dans un autre État ou dans des régions situées au-delà des limites de sa juridiction nationale. Ce principe est énoncé à l'article 4 de la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement dans la région du Pacifique Sud, connue sous le nom de Convention de Nouméa. La France, ainsi que neuf pays du Pacifique et les États-Unis, est partie à cette convention. Ce principe est également inscrit dans la Convention sur la diversité biologique, dont la France est aussi un État partie.

La Convention de Nouméa et la Convention sur la biodiversité établissent des exigences strictes en ce qui concerne les estimations clairement exposées sur les conséquences écologiques de tout projet pouvant avoir des effets particulièrement dangereux sur l'environnement. Or, aucune évaluation d'impact en profondeur des essais nucléaires français dans le Pacifique Sud n'a été faite.

La France a tenté de rassurer le monde en disant que la zone d'essais sera ouverte à toute évaluation désirée dès la fin des essais en cours. La France porterait, sans conteste, une lourde responsabilité au cas où des fuites se produiraient, ce qui est hautement probable. Qu'on imagine l'infrastructure bouleversée d'un petit atoll qui a subi plus de 120 explosions nucléaires, dont l'une a entraîné un raz de marée. Manifestement, chacune des explosions accroît le risque de fuites émanant de l'accumulation de matières radioactives concentrées dans le sol. De l'avis de mon gouvernement, ce risque mérite d'être évalué avant qu'il soit procédé à de nouveaux essais, d'autant plus que la France a l'obligation, en vertu des deux traités que je viens d'évoquer, d'observer le «principe de précaution».

Nous espérons que la voix collective de l'Assemblée, au cours de la présente session, convaincra finalement la France qu'il est de son devoir de respecter les intérêts de la région du Pacifique et du monde en mettant fin à la dégradation nucléaire des atolls polynésiens et en prenant

toutes les mesures nécessaires pour éviter toute fuite de matières radioactives.

Le fil conducteur de ces observations est celui de l'espoir qui nous anime car, en ce cinquantième anniversaire, plus que jamais l'Organisation représente l'espoir en un avenir où les nations, coopérant ensemble, pourront s'attaquer au large éventail déconcertant de problèmes dont les effets, même locaux, ont des répercussions au-delà des frontières nationales.

Notre petite nation, relativement jeune, lointaine et sous-développée, s'associe à de nombreuses autres qui se trouvent dans des conditions semblables, pour se réjouir qu'à ce stade de l'histoire, un sentiment d'universalité imprègne la communauté des nations. Alors que la mentalité du «jugement dernier» n'est plus à la base des relations internationales, nous sommes en droit d'envisager avec plus d'optimisme l'avenir de la planète que nous devons tous partager.

Il est bon que nous célébrions cet événement important de l'histoire humaine, ce cinquantième anniversaire, de notre tribune des nations, mais si nous voulons qu'il s'agisse plus que d'une simple tribune, il nous faut être conscients des raisons qui nous amènent ici chaque année et qui nous font déployer une telle activité entre chaque session lors de conférences et dans notre pays pour échanger nos vues.

En fin de compte, nous devons trouver les moyens de transcender nos hypothèses les uns à l'égard des autres et être déterminés à trouver le moyen d'une véritable coopération qui rende plus efficace notre action individuelle. C'est pourquoi l'Organisation est aujourd'hui plus importante que jamais. C'est pourquoi elle est vitale. C'est par notre organisation, et par nulle autre, que la percée à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure pourra se réaliser.

Aussi, je terminerai mon intervention comme je l'ai commencée, en disant de nouveau que l'Organisation est notre plus solide source de confiance et d'espoir en l'avenir. Nous savons que nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi, et nous allons nous atteler courageusement à la tâche, au cours de cette cinquantième session de l'Assemblée générale, afin de remplir notre rôle, non seulement en participant à cette célébration mais en en faisant un tremplin pour un avenir d'abondance afin que nos descendants puissent dire un jour : «Ils ne nous ont pas abandonnés.»

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre du débat général pour la présente séance.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer dans l'exercice de leur droit de réponse.

Auparavant, je rappellerai aux représentants que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la deuxième, et qu'ils doivent prendre la parole de leur place.

M. Gnehm (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : La déclaration faite aujourd'hui par le chef de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne est le dernier exemple en date de l'effort constant de la Libye pour essayer de transformer ses obligations internationales en une question entre États. Tel n'est pas le cas. Nous parlons d'obligations internationales. Ce sont des obligations imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies à la Libye. Ces obligations sont claires et n'ont pas changé.

Les «compromis», comme elle les appelle, offerts par la Libye sont inacceptables. Il ne peut y avoir de négociations entre la Libye et le Conseil de sécurité sur l'application des sanctions au titre du Chapitre VII. Le fait est que la Libye refuse de satisfaire aux exigences du Conseil de sécurité des Nations Unies et d'appliquer les résolutions adoptées par cet organe, et ce faisant, elle montre l'estime dans laquelle elle tient cette organisation.

Se dérober à ces exigences n'est pas la voie qui aboutira à une solution de ce problème. Le Gouvernement libyen sait ce qu'il doit faire pour s'acquitter de ses obligations et mettre fin aux sanctions. Plus tôt il le fera, mieux ce sera.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Dans son discours aujourd'hui, le représentant de la Libye a longuement fait allusion aux attaques à la bombe sur les vol 103 de la Pan Am et 772 de l'UTA. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la politique de mon gouvernement sur cette question.

Nous regrettons le fait que la Libye n'ait pas respecté les dispositions des résolutions 731 (1992), 748 (1992) et 883 (1993) du Conseil de sécurité. Le Royaume-Uni ne demande ni plus ni moins que le plein respect par la Libye de ces résolutions. Pour ce faire, la Libye doit assurer la comparaison de ceux qui sont accusés de l'attaque à la

bombe du vol 103 de la Pan Am devant une cour appropriée, écossaise ou américaine. Elle doit donner satisfaction aux autorités judiciaires françaises pour ce qui est du vol 772 de l'UTA. Elle doit s'engager à cesser de façon définitive toute forme d'activité terroriste et toute assistance à des groupes terroristes, et montrer par des actions concrètes qu'elle a renoncé au terrorisme.

Les «compromis» offerts par la Libye et auxquels le représentant de ce pays a fait allusion dans son discours, au début de l'après-midi, sont inacceptables. Il ne saurait être question pour la Libye de chercher à négocier avec le Conseil de sécurité pour ce qui est de ses obligations au titre du Chapitre VII.

Étant donné que la Libye refuse d'appliquer ses résolutions pertinentes, le Conseil de sécurité, au cours de 10 réexamens, n'a pas été en mesure de conclure que le régime des sanctions imposé à la Libye devrait être changé. Mon gouvernement demande à la Libye d'appliquer les résolutions pleinement et sans autre retard. Alors, le Conseil de sécurité sera en mesure d'envisager la levée des sanctions.

M. Gaussot (France) : Une délégation a évoqué aujourd'hui encore la question des essais nucléaires dans des termes inacceptables qui obligent ma délégation à rappeler une nouvelle fois certains faits.

En premier lieu, nos essais nucléaires souterrains ne portent en rien atteinte ni à la santé des populations, ni à l'environnement naturel, ainsi que d'éminents experts de renommée internationale l'ont confirmé, à maintes reprises, et encore récemment.

En second lieu, les ultimes essais, limités à huit au plus, que la France est amenée à réaliser ne sont pas contraires à ses obligations internationales, et notamment à l'obligation d'extrême retenue à laquelle elle a souscrit. La retenue n'est pas l'interdiction.

Par ailleurs, et ce point est fondamental, loin d'être contraire à l'objectif de la conclusion dès 1996 d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, l'ultime campagne en cours sert cet objectif. C'est en effet parce qu'elle aura procédé à une dernière série d'essais, qui sera menée à terme avant la fin du mois de mai 1996, que la France sera en mesure d'adhérer sans réserve à un tel accord international. Surtout, cet achèvement de nos essais permet à mon pays de plaider résolument pour ce que l'on appelle l'option zéro, c'est-à-dire pour un traité qui interdit tout

essai nucléaire ou toute autre explosion nucléaire de quelque niveau que ce soit.

La France, on le sait, a été la première puissance nucléaire à s'engager dès le 10 août dernier à la Conférence du désarmement en faveur de cette option capitale. Les derniers essais nucléaires français s'inscrivent donc et doivent être considérés dans cette perspective de la conclusion prochaine d'un traité vraiment significatif, c'est-à-dire d'un traité qui ne prévoit aucune exception et ne permette aucun contournement.

Se référant par ailleurs aux déclarations du délégué libyen, ma délégation souhaite exprimer sa solidarité avec les délégations américaine et britannique dont les gouvernements ont été mis en cause. La délégation française réaffirme que la Libye doit se conformer à toutes les obligations que lui a imposées le Conseil de sécurité par ses résolutions 748 (1992) et 883 (1993). La réinsertion de la Libye dans la communauté internationale et la levée du régime des sanctions ne seront envisageables qu'une fois satisfaites ces obligations.

M. Azwai (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais répondre aux observations de trois États occidentaux — les États-Unis, le Royaume-Uni et la France — concernant leurs remarques sur la déclaration faite par nous à cette séance.

Il est faux de dire que la Libye ne s'est pas acquittée de ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité. Chacun sait que la Libye a respecté ses obligations et le droit international. La Jamahiriya, par l'intermédiaire des pays non alignés, a demandé aux trois États occidentaux de donner leur définition du terme «terrorisme». Nous avons reçu les définitions du Royaume-Uni et de la France et nous les avons soigneusement examinées.

Mon pays a déclaré qu'il condamnait pleinement toutes les formes de terrorisme. Il a même demandé que l'ONU convoque une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner le problème du terrorisme et a déclaré qu'il contribuera à tous les efforts résultant de cette session pour établir des contre-mesures pour lutter contre le terrorisme et promouvoir la coopération internationale à cet égard.

Mon pays sait très bien que ce fléau vient principalement de l'Occident. Mon pays a en fait été l'une des victimes du phénomène. Les villes et les villages de Libye et même la maison de son leader ont tous été les cibles de bombardements aériens sous couvert de la nuit. Mon pays

ne nie pas qu'il a coopéré de façon positive avec les mouvements de libération nationale et les a appuyés, spécifiquement en Afrique, et nous sommes fiers de ce que nos efforts dans ce domaine aient été couronnés de succès. L'Afrique du Sud a enfin rétabli les droits de son peuple, de même que le Zimbabwe, la Namibie, le Mozambique et l'Angola et d'autres pays africains. Le problème est une question de critères et de points de vue différents.

Pour ce qui est de l'incident de la Pan Am, mon pays n'a jamais rejeté d'emblée les soupçons qui pèsent sur deux de ses ressortissants. La Libye a simplement refusé de livrer ces derniers aux États-Unis ou au Royaume-Uni, d'une part, parce que cela est contraire à la législation libyenne et, d'autre part, parce nous n'avons pas signé de traité d'extradition avec ces deux pays. Nous avons toutefois déclaré que nous acceptons que les deux suspects soient jugés dans un pays tiers, par un tribunal à même de garantir que la justice et l'impartialité seront respectées.

Mon pays a accepté la proposition de la Ligue des États arabes tendant à ce que les deux suspects soient jugés par des juges écossais et selon la loi écossaise à la Cour internationale de Justice, à La Haye. L'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement non aligné ont appuyé cette proposition. Nous ne pensons pas que le Conseil de sécurité, ou toute autre instance, ait le droit de demander à la Libye d'enfreindre ses propres lois ou de renoncer à sa souveraineté. Nous avons payé très cher notre liberté et notre souveraineté : la moitié de notre peuple les a payées de sa vie, et nous sommes prêts à sacrifier l'autre moitié plutôt que de capituler et de céder.

Il est contraire aux lois et à la souveraineté libyennes d'avoir des ressortissants libyens jugés au Royaume-Uni ou aux États-Unis et nous ne saurions donc l'accepter. On ne doit cependant pas y voir un manque de respect à l'égard de la légalité internationale. Mon pays a maintes fois démontré qu'il respectait pleinement la légalité internationale. À trois occasions différentes, nous nous sommes inclinés devant les jugements de la Cour internationale de Justice, qu'ils aient été ou non en notre faveur. Nous respectons le Conseil de sécurité et la légalité internationale et, pour ce qui est de l'affaire qui nous occupe, chacun sait que c'est une question de droit susceptible d'être réglée par l'application de la Convention de Montréal, qui traite de ce sujet particulier, à savoir la sécurité des vols commerciaux. La Convention donne clairement à mon pays le droit de juger les suspects. Toutefois, soucieux de régler ce problème et parce qu'il pense que les familles des victimes ont le droit de connaître toute la vérité, mon pays a accepté que ses ressortissants

soient jugés dans un pays tiers, sous les yeux du monde entier. Mon pays s'y est engagé, mais il n'ira pas plus loin.

M. Gnehm (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de la Libye a l'audace d'employer le mot «victimes». Les victimes dont nous voulons nous souvenir aujourd'hui sont dans la tombe. Nous avons entendu des flots de paroles au fil des années et nous n'avons pas besoin d'en entendre plus. Tout ce que nous voulons, c'est que la Libye respecte les résolutions du Conseil de sécurité.

M. Azway (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : À ceux qui, animés de compassion, pensent que les familles des victimes des vols de la Pan Am et de

l'UTA ont le droit de connaître la vérité et à tous ceux qui sont intéressés à connaître eux-mêmes la vérité, je voudrais dire que la Libye est la première à vouloir cela. En effet, ses 4 millions d'habitants sont devenus les victimes de ces deux incidents, car l'Occident tente d'anéantir le peuple de mon pays. Un blocus injuste lui est imposé depuis plus de trois ans déjà. Ce que cherche mon pays, ce n'est rien de plus que ce que prévoit la Charte des Nations Unies : soit le recours à la Cour internationale de Justice ou à l'arbitrage, soit la négociation. Mais comment régler des problèmes à moins de nous asseoir ensemble à la table des négociations, ce qui est la méthode la plus simple? Que des superpuissances puissent agir à leur guise et se poser en juge et partie est inacceptable pour mon pays. J'estime que tout le monde, et non pas seulement mon pays, doit faire preuve de sollicitude envers les familles des victimes dans l'intérêt de la justice et de l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. Les superpuissances et les membres permanents du Conseil de sécurité ont une bien plus grande responsabilité encore. Nous sommes prêts à nous asseoir sur le champ à la table des négociations pour discuter et régler tous les problèmes, sinon avoir recours à la Cour internationale de Justice. Pour information, je signale aux membres de l'Assemblée générale qu'en pratique la Cour internationale de Justice est toujours saisie de la question. Soit nous attendrons que la Cour internationale de Justice émette un jugement — et nous prenons l'engagement de nous incliner devant ce jugement —, soit nous nous asseyons autour de la table des négociations ou encore avons recours à l'arbitrage international. Ou bien la proposition de la Ligue arabe est retenue, à savoir que les suspects soient jugés par les tribunaux d'un pays tiers, non pas en Libye, ni en Écosse, et pas davantage aux États-Unis, mais dans un pays tiers. Si ceux qui profèrent les accusations ont véritablement des preuves, qu'ils nous laissent aller devant un pays neutre à la recherche de la justice et de la vérité, rien que la vérité.

La séance est levée à 18 h 20.